



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-sixième session
13-19 mai 2010
Incheon (République de Corée)

**EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE
DE LA COMMISSION, Y COMPRIS LE RAPPORT SUR L'EXÉCUTION
DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009 ET LES
ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS RÉGIONALES DE LA CESAP**

(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**APERÇU PAR SOUS-PROGRAMME : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INCLUSIF ET
DURABLE EN ASIE ET DANS LE PACIFIQUE**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document porte sur les enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique dans les huit domaines d'activité suivants : politique macro-économique et développement inclusif ; commerce et investissement ; transports ; environnement et développement ; technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe ; développement social ; statistiques ; et activités sous-régionales pour le développement. Il met en évidence les mesures prises par le secrétariat pour soutenir les pays membres dans leur quête d'un développement inclusif et durable par la recherche, l'analyse des politiques et la coopération technique.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Introduction	2
I. POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT INCLUSIF.....	3
II. COMMERCE ET INVESTISSEMENT	8
III. TRANSPORTS	13
IV. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT	17
V. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE.....	21
VI. DÉVELOPPEMENT SOCIAL	26
VII. STATISTIQUE	32
VIII. ACTIVITÉS SOUS-RÉGIONALES POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	36

Introduction

1. Le présent document porte sur les enjeux et défis dans les domaines d'activité correspondant aux huit sous-programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et sur le soutien que le secrétariat apporte aux pays membres sous forme d'analyses stratégiques, de possibilités d'action et de coopération technique pour relever ces défis. Il porte également à l'attention des États membres des questions importantes concernant les activités du secrétariat.

2. Les huit chapitres sont les suivants :

a) *Politique macro-économique et développement inclusif.* Axées sur la pérennité de la reprise économique dans la région après la crise économique mondiale et sur le développement inclusif dans l'optique des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les possibilités d'action décrites ci-après consistent notamment à rééquilibrer les économies de la région en faveur du renforcement de la consommation intérieure et régionale par l'amélioration de la protection sociale, la promotion du développement agricole et rural et l'approfondissement de la coopération économique et financière régionale ainsi que par un accroissement des flux d'aide publique au développement (APD) et la valorisation de la coopération Sud-Sud ;

b) *Commerce et investissement.* On trouvera ici un aperçu des événements et des problèmes récents, notamment le développement du secteur privé dans la région, s'agissant en particulier de la reprise après la crise économique actuelle. On y trouvera aussi un examen des domaines sur lesquels les pays doivent notamment faire porter principalement leurs efforts, notamment une approche plus cohérente et coordonnée de la politique commerciale, la réforme de la facilitation de commerce, la survie et le développement des entreprises, l'approfondissement de l'intégration régionale et la réaffirmation de la primauté du système commercial multilatéral afin de jeter les bases d'une reprise tirée par le commerce ;

c) *Transports.* La connectivité transfrontière offre l'avantage d'améliorer la compétitivité des réseaux de production, elle favorise les courants commerciaux et permet de réduire les écarts de développement entre pays, contribuant ainsi à la réalisation des OMD. On trouvera dans cette partie les grandes lignes de l'action entreprise par le secrétariat et celle qu'il propose pour aider les pays membres à réaliser la vision à long terme d'un système international intégré de transport intermodal et de logistique;

d) *Environnement et développement.* Aucun des pays en développement de la région n'atteindra les OMD se rapportant à la pauvreté et à l'environnement : aussi souligne-t-on ici les possibilités d'action pour soutenir la croissance économique et réduire la pauvreté tout en essayant d'atténuer au maximum les impacts environnementaux. On met également en évidence le rôle joué par la CESAP pour aider les pays membres par une approche du développement fondée sur la croissance verte ;

e) *Technologies de l'information et de la communication (TIC) et réduction des risques de catastrophe.* Pour promouvoir le développement de la technologie numérique, connecter ceux qui ne le sont pas, renforcer les capacités de TIC et mettre les acquis du développement à l'abri des catastrophes, le secrétariat a pris des initiatives pour promouvoir la connectivité TIC, renforcer les capacités, préparer le rapport Asie-Pacifique sur les catastrophes, établir une plate-forme en ligne pour faciliter le partage de l'information et des meilleures pratiques sur la réduction des risques de catastrophe ;

f) *Développement social.* On examine ici les enjeux nouveaux et émergents dans le domaine de la population et du développement et décrit dans leurs grandes lignes les politiques mises en œuvre par les pays de la région et le rôle joué par la Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique à cet égard. La Commission est priée de donner son avis sur la tenue d'une sixième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique ;

g) *Statistiques.* On évoque ici des aspects particuliers des statistiques officielles qu'il convient d'améliorer pour que les politiques nationales soient plus inclusives, notamment la mesure du poids de l'économie informelle dans l'économie nationale ; le suivi des progrès accomplis dans l'instauration d'une société inclusive, sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés ; et l'analyse et la collecte de données sur la violence à l'égard des femmes ;

h) *Activités sous-régionales pour le développement.* Reconnaissant les disparités entre les étapes de développement économique et social des pays membres et la diversité des besoins et des capacités dont ils disposent pour atteindre les OMD, la CESAP a conçu un nouveau sous-programme sur les activités sous-régionales pour le développement afin d'aider les pays à édifier des économies et des sociétés capables de s'adapter. Outre le Centre des activités opérationnelles de la CESAP dans le Pacifique aux Fidji, trois nouveaux bureaux, couvrant l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale, et l'Asie du Sud-Ouest seront créés respectivement à Incheon (République de Corée), Almaty (Kazakhstan) et New Delhi tandis que le siège de la CESAP s'occupera de la sous-région de l'Asie du Sud-Est.

I. POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE ET DÉVELOPPEMENT INCLUSIF

A. Introduction

3. La crise économique et financière mondiale ayant profondément affecté le développement des pays de l'Asie et du Pacifique en 2008-2009, le sous-programme a

été axé sur l'aide à apporter aux gouvernements pour surmonter les difficultés créées par cette situation. Il a permis de suivre les répercussions de la crise sur les résultats et les perspectives économiques, notamment du point de vue des progrès dans la réalisation des OMD, de déterminer les mesures à prendre immédiatement et à moyen terme pour faire face à la crise, en particulier dans les pays ayant des besoins particuliers et de contribuer à la mise en commun des données d'expérience et au renforcement des capacités des pays. Tandis que la région commence à sortir de la crise, le sous-programme visera principalement, au cours de l'exercice biennal 2010-2011, à mettre en œuvre des méthodes d'action pour soutenir la reprise et maintenir la stabilité macro-économique tout en réduisant la pauvreté et en réalisant les OMD en vue de promouvoir le développement inclusif. Il comprendra également des mesures permettant de renforcer la coopération économique et financière régionale ainsi que la coopération Sud-Sud et d'aider la région à définir sa propre vision des processus mondiaux dans différentes enceintes, notamment à l'ONU et au sein du Groupe des Vingt (G-20). Il accordera une attention particulière aux obstacles que rencontrent les pays ayant des besoins particuliers pour atteindre les cibles des OMD d'ici à 2015 ainsi qu'au Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique (CERPEDECS), étant donné l'importance, pour de nombreux pays en développement, de l'agriculture aux fins du développement inclusif.

B. Questions de politique macro-économique

4. Depuis le troisième trimestre de 2008, les économies de la région de l'Asie et du Pacifique subissent les conséquences de la crise financière et économique mondiale. Les gouvernements de la région ont paré à la récession par des trains de mesures de stimulation budgétaire et des politiques d'expansion monétaire. En 2010, la croissance a rebondi après la dépression du début de 2009 grâce aux performances et à la capacité d'adaptation des deux grandes économies émergentes, la Chine et l'Inde. La région entre maintenant dans une période difficile caractérisée par une poussée des tendances inflationnistes, alimentée en particulier par la hausse des cours des produits énergétiques et alimentaires, par l'apparition de bulles immobilières spéculatives et l'appréciation des taux de change dans une conjoncture de faible croissance. La reprise économique régionale dépend d'une coopération plus grande en particulier en matière économique, monétaire et financière afin que les pays soient mieux à même de s'adapter aux crises futures tout en réduisant les écarts de développement. Les économies d'Asie devront passer par une période de transformation structurelle et adopter des mesures nationales et régionales pour encourager la consommation intérieure et compenser ainsi la contraction de la demande provoquée par la crise dans les économies avancées.

5. La région de l'Asie et du Pacifique où vivent plus de 900 millions de pauvres, dispose d'une marge de manœuvre substantielle pour accroître la consommation intérieure : il suffit de donner à cette population le pouvoir d'achat nécessaire. Il faudra pour cela concevoir et instaurer des systèmes de protection sociale ex ante, encourager le développement agricole et rural et l'inclusion financière. Comme les grandes économies de la région adoptent de plus en plus un mode de croissance axé sur la demande intérieure, il faut renforcer la coopération économique régionale qui favorise l'intégration d'économies plus modestes et jusque-là marginalisées car ce sont ces économies qui approvisionneront les réseaux de production verticaux de la région.

6. La crise a ouvert de nouvelles perspectives de coopération financière et monétaire dans la région. Il convient de mettre en place une architecture institutionnelle plus large et inclusive pour promouvoir cette coopération en Asie, notamment un mécanisme institutionnel qui mobiliserait l'épargne régionale en faveur

d'un programme de développement infrastructurel et d'autres services collectifs régionaux pour créer une demande globale supplémentaire tout en répondant aux besoins d'investissements considérables de la région. Les systèmes financiers devraient favoriser le développement des marchés obligataires régionaux, l'intégration des marchés des capitaux et la coopération entre organismes de financement du commerce. Il faudrait renforcer la coopération au niveau des taux de change pour empêcher les dévaluations concurrentes qui constituent un risque particulier en période de reprise. Cette coopération pourrait faire parti d'un arrangement régional applicable aux monnaies qui complèteraient les initiatives mondiales visant à multiplier les monnaies de réserve. La crise a démontré une fois de plus les risques que constituent pour la région les flux de capitaux à court terme très instables. Des mécanismes tels qu'une taxe Tobin seraient susceptibles de modérer l'instabilité de ces courants mais ce type de mesures devraient être de préférence coordonnées au niveau international. Le sous- programme suit de près le débat de politique internationale qui se déroule au sein de diverses instances, notamment la Conférence des Nations unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, qui s'est tenue à New York du 24 au 30 juin 2009 ¹ et les sommets du G-20 sur la réforme de l'architecture financière internationale et la coopération régionale afin d'aider les gouvernements membres à établir une feuille de route régionale. Le sous-programme offrira également un cadre à la concertation entre experts régionaux et décideurs pour faire progresser les discussions et apporter un soutien analytique grâce à des publications diverses, notamment l'*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, la version actualisée de cette dernière publiée en fin d'année, des notes d'information et des mises à jour sur la politique macro-économique, l'*Asia-Pacific Development Journal* et des documents de travail.

C. Questions concernant la pauvreté et la politique de développement inclusif

7. Avant la crise économique mondiale, les pays de la région avaient beaucoup progressé dans la lutte contre la pauvreté qui continue pourtant d'être un problème majeur puisque près de 250 millions de pauvres se trouvaient dans la région de l'Asie du Pacifique en 2005 (le seuil de pauvreté étant fixé à un dollar par jour), soit plus des deux tiers des pauvres de la planète. L'un des principaux impacts négatifs du ralentissement économique a été la perte d'emplois. Les prévisions de l'Organisation internationale du travail montrent que la crise pourrait faire disparaître 26,3 millions d'emplois et condamner des millions de personnes au sous-emploi ou à des emplois instables et précaires. Les pauvres, les femmes qui travaillent dans le secteur manufacturier, les plus jeunes et les plus âgés ainsi que les exclus sociaux sont parmi les plus touchés. La croissance économique rapide ayant joué un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté dans la région, la crise actuelle, en particulier le ralentissement de la croissance, a pour conséquence de remettre en cause les acquis du développement. La crise élimine des emplois tandis que le ralentissement économique empêche la création de nouveaux emplois. Cette situation va rendre plus difficile l'absorption d'une main-d'œuvre en expansion dans les pays en développement et exacerber par là même le chômage. Des millions de personnes resteront prises au piège de la pauvreté. La crise devrait également gravement compromettre la réalisation des OMD dans la région.

8. Le grand défi pour les décideurs n'est pas seulement d'enclencher une reprise rapide et de faire en sorte que celle-ci prenne davantage en compte les pauvres et les plus vulnérables. À cet égard, tout investissement dans l'éducation, la santé et autres secteurs sociaux devraient profiter à tous les groupes sociaux, en particulier les femmes et les enfants. Surtout, il faut mettre en place des systèmes de protection

¹ Pour le document final de la Conférence, voir la résolution 63/303, annexe.

sociale généralisée pour faire face à la crise présente et aux crises futures. Les petites et moyennes entreprises (PME) devraient, en raison de leur potentiel de création d'emplois, bénéficier de soutiens pour réduire au maximum les pertes d'emplois. L'agriculture est la principale source de subsistance dans les régions rurales et l'on ne saurait résoudre le problème de la pauvreté sans renforcer la productivité dans ce secteur. Pour que le développement profite à tous, il faut développer les infrastructures physiques, en particulier dans les régions rurales.

9. Des ressources financières considérables sont nécessaires pour remédier aux conséquences négatives de la crise et financer le développement à long terme. Il faut faire davantage pour mobiliser les ressources nationales par les approches innovantes. Les pays développés et autres donateurs devraient favoriser les courants d'APD vers les pays en développement. La coopération Sud-Sud peut-être un moyen efficace de renforcer l'assistance financière et technique aux pays de la région qui en ont besoin. La coopération triangulaire pour le développement qui permet aux pays développés et aux pays en développement d'unir leurs efforts, permettrait de dégager des ressources supplémentaires indispensables pour la mise en œuvre du programme de développement. Il est prévu d'effectuer davantage de travaux d'analyse sur la coopération Sud- Sud et la coopération triangulaire pour le développement et d'organiser une concertation régionale, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales au cours de l'exercice biennal 2010-2011 en s'inspirant du travail déjà accompli.

D. Problèmes de politique générale se rapportant aux pays ayant des besoins particuliers

10. Avec l'élimination progressive des quotas de l'Accord multifibres au titre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les textiles et les vêtements, l'augmentation des cours des produits alimentaires et pétroliers et la crise financière mondiale, les pays de l'Asie du Pacifique ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement continuent d'avoir d'énormes difficultés à maintenir leur croissance économique et à poursuivre la mise en œuvre de leurs programmes de réduction de la pauvreté. Ces pays ont déjà eu beaucoup de mal à progresser de manière suffisante dans la réalisation des cibles des OMD d'ici à 2015. Les structures de production étant réduites, les exportations de ces pays continuent d'être surtout des produits manufacturés à faible valeur ajoutée destinés à un petit nombre de marchés. L'insuffisance des ressources financières intérieures et extérieures les a empêchés d'investir dans l'amélioration de leurs structures de production et de renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles. De plus, ils sont soumis à des contraintes environnementales sans précédent telles que l'élévation du niveau des mers due au réchauffement de la planète, et la pollution de l'air et de l'eau. La région a également été frappée ces dernières années par plusieurs catastrophes naturelles. Les dégâts provoqués par ces catastrophes ont été extrêmement graves pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement qui, dans certains cas, ont perdu tous les acquis de leur développement. Des frais de transport prohibitifs, l'absence de coordination avec les pays de transit et un accès limité aux marchés constituent encore des obstacles majeurs pour de nombreux pays de la région.

11. La mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources financières pour le développement sont essentielles pour atteindre les OMD et les autres objectifs convenus sur le plan international, ainsi que pour renforcer le nouveau partenariat mondial pour le développement inclusif et durable pour les pays de l'Asie du Pacifique ayant des besoins particuliers. S'il appartient à chaque pays de réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, l'interdépendance

entre les économies des pays ayant des besoins particuliers et le système économique mondial a accentué leur vulnérabilité aux chocs extérieurs. Pour résister à ces chocs, ces pays devront mettre en place des mesures de soutien appropriées, notamment dans le cadre de la coopération régionale et Sud-Sud, pour créer un environnement économique international et régional propice, leur permettant de tirer parti au mieux des possibilités offertes par le commerce et l'investissement et de participer de manière plus équitable aux systèmes financiers mondial et régionaux. De même, les courants d'APD vers ces pays doivent être fortement accrus pour promouvoir un développement inclusif et durable, renforcer les infrastructures sociales, institutionnelles et physiques, promouvoir les investissements étrangers directs, adapter les innovations commerciales et technologiques, améliorer la santé et l'éducation, encourager l'égalité des sexes, assurer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté. À cet égard, les engagements pris par les donateurs en matière de commerce, d'aide et de flux financiers doivent être remplis tandis que l'APD affectée à des objectifs « nouveaux », tels que l'aide au commerce et le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation pour faire face au changement climatique, ne devrait pas être soustraites aux ressources destinées à la réalisation des autres objectifs de développement convenus sur le plan international. Les pays ayant des besoins particuliers devraient adopter des politiques macro-économiques saines et stables pour une croissance favorable aux pauvres, réduire la pauvreté, assurer la sécurité alimentaire et la durabilité de l'environnement. Des investissements supplémentaires sont également nécessaires pour leur permettre d'accroître leurs capacités productives, diversifier leur base d'exportations, développer leurs infrastructures et renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines. Le sous-programme contribuera à l'élaboration d'une conception régionale de l'Asie et du Pacifique pour le Sommet 2010 sur les OMD. Il servira également de cadre à un examen régional par les pays les moins avancés de la région de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles² au cours de la période 2001-2010, qui fera partie de l'examen mondial auquel procédera la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2011.

E. Réduction de la pauvreté par l'agriculture durable

12. Le secteur agricole est l'épine dorsale des économies de nombreux pays en développement, notamment des pays ayant des besoins particuliers. Le problème de la pauvreté dans ces pays ne peut être résolu si l'on ne prête pas une plus grande attention aux difficultés du secteur agricole. Le CERPEDECS est bien placé pour aider les pays membres à coordonner la recherche sur des problèmes à l'ordre du jour se rapportant à la sécurité alimentaire, la faim, la malnutrition et l'agriculture durable en période de changement climatique. Il faudrait que le Centre réoriente ses efforts vers la recherche et étudie les effets du changement climatique sur les cultures secondaires en particulier et les systèmes d'agriculture et le développement de l'agroindustrie en général, ce qui lui permettrait de relever plus efficacement les défis du XXI^e siècle. Il pourrait également entreprendre des travaux de recherche-développement sur les cultures secondaires dans les régions affectées par la sécheresse et dans les zones de salure.

13. Pour renforcer l'action du CERPEDECS on pourra envisager notamment des synergies avec le Centre des Nations unies pour le génie et la machine agricole en Asie et dans le Pacifique et le Centre de l'Asie du Pacifique pour le transfert de technologie ; diversifier les sujets de recherche potentiels du Centre pour y inclure le rôle des cultures secondaires dans la production de biocarburants ; renforcer la visibilité du Centre par une approche plus inclusive de l'identification des projets ; et

² A/CONF.191/13, chap. II.

établir des réseaux avec les autres centres de recherches régionaux pour promouvoir et coordonner la recherche, faire connaître et diffuser les résultats des travaux de recherche et transformer les résultats de la recherche primaire en possibilités d'action pertinente pour les États membres de la région.³

F. Questions soumises à l'examen de la Commission

14. La première session du Comité des politiques macro-économiques, de la réduction de la pauvreté et du développement inclusif, tenue du 24 au 26 novembre 2009⁴, a examiné les questions découlant des activités effectuées dans le cadre du sous-programme en 2008-2009 et des activités proposées pour 2010-2011, telles que résumées ci-dessus. Les pays membres souhaiteront peut-être faire connaître leur expérience et leur point de vue sur les questions et problèmes soulevés dans le cadre de ce programme et donner leur avis sur le programme de travail du secrétariat.

II. COMMERCE ET INVESTISSEMENT

A. Introduction

15. En dépit des signes très nets de reprise observés à travers le monde, la crise économique mondiale a frappé durement les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique. Les exportations ont chuté brutalement dans les mois qui ont suivi et le chômage fortement augmenté, preuves de la vulnérabilité de la région aux chocs extérieurs. Certains ont préconisé l'abandon de la stratégie de croissance induite par les exportations que la région avait largement suivie, au profit d'une politique davantage axée sur la stimulation de la demande intérieure. S'il est sans aucun doute nécessaire de rééquilibrer les facteurs de croissance, il faudra probablement du temps et beaucoup d'efforts pour soutenir la consommation intérieure. Dans beaucoup de cas, les marchés nationaux sont trop exigus pour compenser les exportations. De même, si le commerce demeure un élément important de croissance économique, la crise a montré que la politique commerciale devait être clairement ajustée en fonction des objectifs plus larges du développement inclusif et durable afin que tout le monde puisse en bénéficier. La promotion du commerce et de l'investissement, passe par la facilitation du commerce et le développement des entreprises.

16. Au-delà des programmes nationaux, la crise actuelle justifie pleinement l'accroissement du commerce et de l'investissement intrarégionaux. Cet objectif ne pourra être effectivement atteint que si l'on s'emploie à renforcer, élargir et consolider les accords commerciaux régionaux en vigueur. Au niveau mondial, il est essentiel que les pays de la région réaffirment la primauté du système multilatéral pour gérer le commerce et protéger les acquis. À cet égard, il faut assurer en priorité le succès du cycle de négociations de Doha pour le développement. Dans la présente section, le secrétariat examine les domaines principaux dans lesquelles les pays de la région de l'Asie et du Pacifique doivent agir pour déclencher une reprise induite par le commerce et pour que les bénéfices du commerce et de l'investissement soient équitablement répartis.

B. Promotion d'une approche plus cohérente, systématique et coordonnée de la politique commerciale

17. Toute politique commerciale a des effets économiques, sociaux et environnementaux significatifs. Pour mettre avec efficacité une politique

³ Les questions concernant le renforcement du CERPEDECS sont également abordées dans le résumé des progrès réalisés dans l'application de la résolution 65/4 (voir E/ESCAP/66/3).

⁴ Voir E/ESCAP/66/5.

commerciale au service du développement inclusif et durable, il faut l'intégrer aux politiques et objectifs de développement. Il faut donc examiner de près les liens existants entre la politique commerciale et les autres priorités de développement.

18. L'analyse faite par la CESAP dans l'*Asia-Pacific Trade and Investment Report 2009*⁵ démontre qu'une politique commerciale favorable aux pauvres doit avant tout ménager une place relativement importante aux pauvres dans la promotion des biens et des services. À cet égard, il faudra veiller à ce que les interventions éventuelles des pouvoirs publics entraînent aussi peu de distorsions que possible et qu'elles soient acceptables du point de vue des engagements internationaux existant. Le renforcement des capacités de stimulation de l'offre est donc de la plus grande importance.

19. Une politique commerciale doit également favoriser (ou, à tout le moins, ne pas décourager) la production et le commerce durables des biens et des services, autrement dit faire en sorte que les ressources naturelles utilisées pour la production sont gérées de manière rentable et durable, encourager les modes de production et les technologies les moins polluants et les plus économes en énergie, et promouvoir le commerce de produits écologiques.

20. L'agriculture et les services devraient occuper une place particulière dans la promotion du commerce inclusif et durable. La majorité des pauvres de la région habite en zone rurale et le secteur agricole, outre les limitations de l'accès aux marchés, doit faire face à des contraintes considérables du côté de l'offre. Le secteur des services est généralement moins polluant, fait appel à une main-d'œuvre importante et peut améliorer les capacités de stimulation de l'offre (en particulier les services dans le secteur de TIC et celui de l'énergie).

21. Le succès d'une approche plus cohérente, systématique et coordonnée de la politique commerciale dépend dans une large mesure d'une coordination efficace sur le plan institutionnel dans sa conception et sa mise en œuvre. Une coordination efficace à tous les niveaux de gouvernement et avec les principales parties prenantes, en particulier les entreprises, est essentielle à cet égard. Le plus souvent c'est l'absence de communication entre les autorités centrales et locales qui empêchent la mise en œuvre de politiques du commerce et du développement cohérentes et concordantes.

22. La Semaine du commerce et de l'investissement pour l'Asie et le Pacifique, lancée par la CESAP en novembre 2009, qui a rassemblé des décideurs, des chercheurs et des entreprises, a ouvert la voie au dialogue régional sur les moyens de mettre à profit les politiques du commerce et de l'investissement pour sortir de la crise actuelle et réaliser le développement inclusif et durable à long terme.

C. Approfondissement des réformes de la facilitation de commerce

23. La crise économique mondiale soumet les exportateurs de la région de l'Asie et du Pacifique à des pressions énormes, les contraignant à réduire leurs coûts pour demeurer compétitifs et conserver leur part d'un marché mondial qui se contracte. Devant le ralentissement de la demande mondiale et la forte dépendance de la majorité des pays de la région à l'égard du commerce, les gouvernements pourraient être amenés à prendre des mesures pour réduire les coûts cachés du commerce, et qui représentent dans certains cas jusqu'à 15 % de la valeur des produits commercialisés, pour que leurs exportations demeurent compétitives. Comme de nombreux pays de

⁵ Publication des Nations Unies, N° de vente E.09.II.F.19.

L'Asie et du Pacifique ont privilégié la facilitation du commerce avec les pays développés, il est devenu plus facile et moins coûteux de commercer avec l'Europe et les États-Unis d'Amérique qu'avec les pays de cette région. L'accroissement des échanges commerciaux intrarégionaux n'intéressera de nouveau ces pays que si leurs préoccupations en matière de facilitation du commerce sont effectivement prises en compte.

24. Dans la conjoncture actuelle, la facilitation du commerce, qui vise à éliminer des procédures et des réglementations inutilement contraignantes, devrait être une priorité. Dans un premier temps, on pourrait cibler des améliorations concrètes permettant de gagner immédiatement en efficacité comme par exemple la possibilité d'obtenir des informations claires, complètes et facilement accessibles sur les règles et procédures en vigueur pour les importations et les exportations. À moyen terme, on pourrait s'employer activement à simplifier, harmoniser et normaliser les règles et procédures en utilisant les instruments de facilitation du commerce existants. L'instauration d'un mécanisme du type « guichet unique » (c'est-à-dire d'une formalité unique d'échange d'informations entre les opérateurs et l'administration publique) aiderait les pays à réduire sensiblement les délais et les coûts du commerce international.

25. Si l'on veut véritablement progresser dans la facilitation du commerce il faut adopter une approche globale portant sur l'ensemble des procédures d'importation et d'exportation. Étant donné que les responsabilités sont réparties entre de nombreux organismes gouvernementaux, tout dépendra du degré de coordination et de collaboration entre ceux-ci et entre ces organismes et les acteurs du secteur privé (opérateurs commerciaux et prestataires de services).

26. la CESAP aide les États membres à combattre le manque d'efficacité et à éliminer les goulets d'étranglement dans les échanges internationaux par différents moyens : a) en renforçant les capacités parmi les acteurs de la facilitation du commerce ; b) en mettant au point des méthodologies et des outils pour l'application de la facilitation de commerce ; c) en effectuant des travaux d'analyse et en menant des activités de sensibilisation ; et d) en favorisant la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques régionales de facilitation par le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique. Grâce à ce réseau, la CESAP organise tous les ans un forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce pour promouvoir le dialogue entre secteur public et secteur privé, et mettre en commun les enseignements tirés de la mise en oeuvre des mesures de facilitation. Elle privilégie tout particulièrement l'aide aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral. En 2008-2009, elle a contribué au renforcement des capacités de 17 pays les moins avancés et pays en développement sans littoral dans ce domaine. Elle a également représenté la région lors de pourparlers mondiaux sur l'aide au commerce et au renforcement des capacités commerciales.

D. Mesures visant à garantir la survie et le développement des entreprises

27. La crise économique mondiale a lancé de nouveaux défis aux entreprises, notamment aux PME, de l'Asie et du Pacifique. Ces entreprises qui représentent généralement plus de 95 % des entreprises d'un pays et emploient plus de 60 % de la main-d'œuvre nationale, constituent l'épine dorsale des économies de la région. Elles sont souvent plus souples et plus innovantes que les grandes entreprises ce qui est essentiel dans les conditions actuelles. Il faut donc garantir en priorité leur survie en période de ralentissement économique et leur donner les moyens de croître.

28. Il est essentiel que les gouvernements interviennent pour créer un climat propice aux entreprises, en leur facilitant l'accès aux marchés et aux ressources, en adoptant des règlements qui leur sont favorables et en créant des services de soutien à leur intention. En outre, ils pourraient également, en encourageant la responsabilité sociale des entreprises, soutenir celles qui s'efforcent de mieux contribuer au développement inclusif et durable.

29. Avec l'apparition des filières de plus-values mondiales et régionales et leur extension rapide aux secteurs stratégiques comme l'automobile, l'électronique, l'alimentation, l'habillement et le vêtement, la survie et la croissance des entreprises, en particulier celles des PME, dépendent de leur capacité à s'insérer dans ces filières. Les filières mondiales de plus-values ont transformé le mode traditionnel de concurrence fondé sur des coûts et des prix peu élevés. Aujourd'hui, la concurrence se situe au niveau des filières régionales et mondiales de plus-values et se fonde sur l'efficacité de tous leurs réseaux de production et de distribution. Pour aider les PME de l'Asie du Pacifique à s'insérer dans ces filières il est important de sensibiliser ces entreprises à leur existence et d'accroître leurs connaissances des normes et de la certification des produits, des technologies et des chaînes de distribution. Les gouvernements doivent également favoriser les entreprises qui ont créé leur propre filière dans la région

30. La responsabilité sociale de l'entreprise qui apparaît comme stratégie de promotion de la compétitivité, est un domaine à ne pas négliger. Les notions de produit « écologique » et de « commerce équitable » jouent un rôle de plus en plus important sur le plan mondial. Pour que la responsabilité sociale des entreprises occupe une place plus grande, il faut que les pouvoirs publics l'intègre à leurs stratégies nationales de promotion de la compétitivité dans l'optique générale du développement inclusif et durable. En plaçant cette notion au centre de leurs préoccupations, les gouvernements peuvent contribuer à rendre leur pays et la région plus attrayants pour les investissements étrangers directs et en recueillir les avantages.

31. La CESAP coopère étroitement avec les pays de la sous-région Bassin du Mékong pour réaliser une série d'activités d'assistance technique en faveur du développement du secteur privé. Entre 1994 et 2007, plus de 5000 personnes venues des secteurs public et privé ont été formées dans le cadre de ce programme. S'inspirant de cette expérience, la CESAP est en train de piloter un projet similaire en Asie du Sud-Est pour faciliter l'accès des PME aux filières de plus-values mondiales. Grâce à son projet « les investisseurs au service du développement (I4D) », elle aide les entreprises de 15 pays de la région à adopter la responsabilité sociale d'entreprise. Le projet vise à aider les entreprises à acquérir une compétitivité durable en appliquant les principes du Pacte mondial des Nations unies. Depuis 2004, elle organise tous les ans le Forum Asie-Pacifique des entreprises pour promouvoir le dialogue entre secteur public et secteur privé sur des questions d'intérêt mutuel tel que le rôle des entreprises dans l'adaptation au changement climatique et la sécurité énergétique.

E. Promotion d'une intégration régionale renforcée

32. Dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle, le renforcement du commerce intrarégional, en particulier du commerce entre les pays en développement de la région, se justifie pleinement. Les travaux de recherche de la CESAP montrent que ce type de commerce peut : a) avoir un effet positif sur le développement ; b) augmenter la capacité de production ; c) provoquer une modernisation de l'industrie ; d) favoriser la pleine utilisation des ressources. Les possibilités de renforcer le commerce et l'investissement à l'intérieur de la région sont très importantes.

33. La libéralisation du commerce et de l'investissement, quoique nécessaire, n'est pas suffisante, pour renforcer l'intégration. D'autres mesures s'imposent également. La multiplication des accords commerciaux régionaux - au milieu de 2009, 104 accords de ce type entre des États membres de la CESAP étaient en vigueur - a eu pour effet de créer un enchevêtrement d'engagements se chevauchant et parfois se contredisant entre pays qui sont souvent signataires d'accords multiples dont les parties sont souvent les mêmes. Pour que ces accords soient de véritables composantes de l'intégration régionale et du système commercial multilatéral, il faut, tout d'abord a) en étendre la portée et renforcer les engagements qu'ils contiennent ; b) augmenter le nombre de signataires afin de limiter les risques de détournement des flux d'échanges ; et c) les harmoniser et les grouper. L'élargissement de la coopération régionale à d'autres domaines comme la coordination macro-économique, le renforcement des capacités infrastructurelles et des capacités de stimulation de l'offre, mériterait également d'être examiné.

34. L'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) apparaît comme un catalyseur possible de l'intégration régionale étant donné que ses membres appartiennent à toutes les sous-régions de l'Asie et du Pacifique et que l'on trouve notamment parmi eux les économies les plus vastes et les plus dynamiques que sont la Chine, l'Inde et la République de Corée. L'APTA comporte des règles d'origine relativement simples et souples qui pourraient servir de modèles pour des règles d'origine communes à la région. Pour que l'APTA puisse remplir le rôle moteur envisagé, il faut d'abord accroître la portée des engagements et les approfondir puis élargir le cercle des parties. C'est ce à quoi s'emploient à la fois les États participants et la CESAP.

35. La CESAP est le seul organisme régional de l'ONU en Asie et dans le Pacifique contribuant dans une large mesure à la promotion du commerce et des investissements intrarégionaux. Trois activités se distinguent à cet égard : a) le rôle de la CESAP en tant que secrétariat de l'APTA ; b) le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation dans le domaine du commerce (ARTNeT) qui a consacré un tiers de son programme de recherche à différentes questions concernant le régionalisme ; et c) la création de la base de données sur les accords commerciaux et d'investissement dans la région de l'Asie et du Pacifique.

F. Renforcement de la primauté du système commercial multilatéral

36. La crise économique mondiale a conduit de nombreux pays à adopter des mesures protectionnistes en contradiction avec les déclarations faites et les engagements pris dans diverses enceintes internationales. Certains pays, développés et en développement, ont inclus, parmi leurs mesures de relance, des programmes du type « acheter local » en appliquant un protectionnisme « flou » (en exploitant la marge discrétionnaire légitime ménagée par les règles de l'OMC pour pratiquer une discrimination à l'encontre des produits, des entreprises, des travailleurs et des investisseurs étrangers, en invoquant notamment la protection de l'environnement et en abusant des règlements sanitaires et de sécurité).

37. Les règles de l'OMC ménagent aux pays une marge de manœuvre considérable pour protéger leur économie et, si une protection peut être nécessaire dans certains cas, elle ne doit être utilisée qu'en dernier ressort et avec une extrême prudence. Il est souvent possible d'aider les secteurs d'activité économique et les entreprises par des mesures qui ne faussent pas trop les échanges. Le protectionnisme peut avoir des effets dévastateurs et entraîner des représailles susceptibles de créer un cercle vicieux dévastateur. Dans un tel environnement, l'OMC joue un rôle indispensable en surveillant les tendances protectionnistes et en défendant le rôle des échanges commerciaux dans la croissance et la reprise économiques. En pratique, le

système commercial multilatéral est le seul système, contrôlé et surveillé par l'OMC, comportant un ensemble universel de règles obligatoires non discriminatoires s'appliquant au commerce international.

38. La multiplicité et la complexité des domaines relevant du système commercial multilatéral et du Cycle en cours de négociations commerciales multilatérales de Doha mettent à rude épreuve les capacités des pays moins avancés et des pays les moins avancés. Le renforcement de ce système et une approche plus équilibrée du développement, notamment la participation des pays en développement au processus décisionnel de l'OMC, sont nécessaires. Malgré toutes ses faiblesses, c'est précisément cet ensemble de règles qui a renforcé la stabilité, la transparence et la prévisibilité du commerce international et il mérite d'être soutenu par ses membres. Le succès des négociations de Doha enverrait un signal fort aux acteurs du commerce international et aux investisseurs en faveur d'une économie mondiale ouverte et tournée vers le commerce international. Il semble que les membres de l'OMC soient en train d'accélérer le processus et que ces négociations aboutissent définitivement en 2010/2011. Il est de la responsabilité de tous les membres de l'OMC de contribuer à ce résultat.

39. La CESAP aide les pays à participer effectivement au système commercial multilatéral, en particulier les pays qui n'en sont pas encore membres à accéder à l'OMC et ceux qui en sont membres à respecter scrupuleusement les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'OMC et à participer efficacement aux négociations du Programme de Doha pour le développement. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral bénéficient d'une attention particulière. À cette fin, la CESAP organise non seulement des cours sur les politiques commerciales et des stages de formation spécialisés sur les accords de l'OMC et les questions se rapportant au Programme de Doha pour le développement mais aussi des concertations régionales entre gouvernements, secteur privé, organisations non-gouvernementales, parlementaires et autres acteurs. Le programme d'assistance technique CESAP/OMC et le Centre régional de connaissances de Macao pour l'appui au commerce et au développement durable sont les principaux mécanismes de cette assistance. Le Réseau ARTNeT, quant à lui, a contribué au renforcement des capacités des chercheurs de la région dans le domaine de la politique commerciale.

G. Questions soumises à l'examen de la Commission

40. La Commission souhaitera peut-être faire des commentaires sur les questions et problèmes énumérés concernant l'action à entreprendre pour mettre le commerce et l'investissement au service du développement durable inclusif ; sur les actions prioritaires et les mesures de politique générale recensées par le secrétariat en vue d'un examen aux niveaux national, régional et mondial ; et sur l'adéquation des activités du secrétariat pour mener cette tâche à bien.

III. TRANSPORTS

A. Introduction

41. Les transports jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions générales de vie et l'intégration des populations au processus général de développement économique et social. Les connexions entre pays grâce aux infrastructures et services de transport routiers, ferroviaires et fluviaux sont au cœur de l'intégration régionale. Ces connexions transfrontières ont de nombreux avantages en ce qu'elles contribuent à améliorer la compétitivité des réseaux de production, à faciliter les courants commerciaux et à réduire les écarts de développement entre les pays riches et pays

pauvres et donc à la réalisation des OMD. En même temps, le développement des transports peut avoir des effets négatifs sur l'économie, l'environnement et la société. Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale et inclusive pour remédier aux problèmes qui se posent dans ce secteur du point de vue de l'économie, de l'environnement, de la société et de la pauvreté.

B. Raccordement des infrastructures de transport terrestre de la région

42. Des progrès significatifs ont été faits dans le développement des réseaux de transport régionaux, notamment les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. Compte tenu de cette évolution, il importe de se pencher sur deux questions importantes pour se rapprocher de l'objectif envisagé d'un système international intégré de transport intermodal et de logistique, à savoir la modernisation des infrastructures, la construction des « tronçons manquants » et le développement des interfaces intermodales telles que les ports secs et les dépôts terrestres de conteneurs. Les ports secs permettent aux marchandises, en particulier celles qui sont transportées dans des conteneurs normalisés, d'être transférées avec efficacité d'un mode de transport à l'autre ce qui permet d'utiliser de manière optimale l'ensemble des réseaux. En particulier, le développement des ports secs contribue à créer une activité économique similaire à celle qui existe autour des ports maritimes et qui ont apporté la prospérité aux régions littorales en attirant des usines, des centres de transformation des produits agricoles et services connexes. En outre, ils offrent la possibilité de passer de la route au rail ce qui favorise l'efficacité énergétique et la réduction des émissions polluantes.

43. Les pays de la région se sont engagés au plus haut niveau en faveur du développement des ports secs comme en témoigne la Déclaration de Bangkok sur le développement du transport en Asie, adoptée à la première session du Forum des ministres asiatiques des transports, tenu à Bangkok en décembre 2009⁶, au cours duquel le secrétariat a été prié d'aider les membres et membres associés de la région, en particulier, à assurer la connexité et l'intégration des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et des autres modes de transport en élaborant un accord intergouvernemental sur les ports secs. L'intégration intermodale et le développement de centres d'activité économique donneront un nouveau souffle à la coopération régionale et contribueront à renforcer l'intégration économique de la région.

C. Elimination des barrières entravant les flux de transport et de logistique

44. Les accords sur la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique étant entrés en vigueur, la plupart des membres et membres associés se préoccupent désormais davantage de l'élimination des barrières non physiques qui entravent la libre circulation des marchandises et des personnes entre les pays.

45. La circulation terrestre transfrontière et de transit est encore malaisée dans la région. Les obstacles non physiques aux itinéraires routiers consistent notamment en des formalités et démarches de franchissement des frontières complexes et incompréhensibles, des restrictions et des limitations imposées à l'entrée des véhicules, à des opérations de transbordement forcées aux frontières, à la multiplicité des normes s'appliquant aux véhicules et aux conducteurs, à des conditions restrictives pour l'obtention des visas, à des horaires de travail incompatibles aux postes-frontière et à un manque de coordination entre les différents acteurs. De nouveaux efforts sont nécessaires pour trouver des solutions à ces problèmes.

⁶ Voir E/ESCAP/66/11.

46. Au cours des vingt dernières années, certains pays membres et membres associés de la CESAP ont vu leur industrie de logistique progresser rapidement. Ces progrès se sont principalement manifestés dans la multiplication des centres de logistique et des prestataires de services.

47. Les prestataires de services de logistique doivent faire face dans leurs opérations à des formalités et à des procédures longues et compliquées. De ce fait, les coûts de la logistique dans la plupart des pays de la région sont très élevés, représentant, selon certaines études, jusqu'à 10 à 20 % du PIB total, et affectant gravement les opérations économiques et commerciales. Il faut donc faire davantage pour accroître le rendement des opérations de logistique et en réduire les coûts. À cet égard, il est important de trouver une solution au problème du professionnalisme des prestataires de services de logistique, un grand nombre d'entre eux n'ayant pas les compétences requises pour fournir des services efficaces et efficaces.

D. Accès des régions rurales et urbaines aux zones d'activité économiques et sociales

48. Les difficultés d'accès sont l'un des principaux facteurs contribuant à la pauvreté : l'amélioration des infrastructures de transport et de logistique et des services, facilite l'accès physique aux zones d'activité économiques et sociales en favorisant la proximité (diminution de la durée du parcours entre le point de départ et le point d'arrivée) et la mobilité. Par conséquent le transport a un rôle important à jouer dans la réduction de la pauvreté.

49. Bien que les pays de la région aient pris des mesures à cet égard, l'accès physique demeure encore problématique, surtout en zone rurale. Dans certains pays, entre 30 et 40 % des villages n'ont pas de routes praticables par tous les temps et un petit nombre de villages ne dispose d'aucun accès routier. Dans d'autres pays, de nombreuses routes reliant la capitale et les chefs-lieux de province ne sont pas goudronnées et beaucoup de routes provinciales ne sont toujours pas asphaltées ce qui les rend parfois impraticables pendant la saison des pluies.

50. L'amélioration des infrastructures et des services de transport et de logistique contribue à renforcer la sécurité alimentaire. Les infrastructures sont également essentielles lorsqu'une catastrophe se produit et qu'il faut acheminer des secours aux victimes d'inondations, de sécheresses, de tsunamis et de tremblements de terre. Pour être à même d'intervenir en cas de catastrophe il faut non seulement adopter des stratégies d'atténuation des risques, notamment en élaborant des plans d'urgence de transport et de logistique, mais également concevoir des infrastructures adaptées et susceptibles de résister à ces catastrophes. L'expérience a montré qu'il fallait accorder une plus grande attention à ces stratégies d'atténuation et d'adaptation dans le secteur des transports et de la logistique.

51. En zone rurale, la logistique et les chaînes d'approvisionnement sont affectées par plusieurs facteurs complexes et interdépendants, notamment : le régime foncier, la taille de l'exploitation agricole, la structure du marché (y compris l'emprise qu'ont sur ce dernier les divers acteurs de la chaîne), la circulation de l'information, la disponibilité et le coût des services financiers et bancaires, la disponibilité des infrastructures et des services logistiques, les politiques publiques (cadres législatifs, réglementaires et budgétaires), et le niveau de participation des secteurs public et privé. Une approche plurisectorielle est nécessaire pour résoudre ce problème.

E. Réduction de la consommation énergétique et des émissions polluantes du secteur des transports

52. Le secteur des transports est l'un des plus gros consommateurs d'énergie et le principal consommateur de produits pétroliers dans la région de la CESAP. Il est l'une des sources principales de pollution de l'air et vient en deuxième position pour la production d'émissions de CO₂. La consommation énergétique et les émissions polluantes du secteur des transports continueront de s'accroître dans la région si l'on ne renforce pas les mesures actuelles pour en atténuer les effets. Il faut donc que ce secteur redouble d'efforts pour réduire sa consommation d'énergie et ses émissions polluantes dans la région.

53. Une attention particulière doit aller au sous-secteur du transport routier qui consomme 79 % des produits pétroliers utilisés dans le secteur des transports de la région et est la principale source de pollution de l'air et de production de gaz à effet de serre.

54. D'immenses possibilités s'offrent aux pays de la région pour réduire leur consommation d'énergie et les émissions de leur secteur des transports. S'agissant du transport de marchandises, par exemple, il est tout à fait possible d'envisager des transferts modaux, de la route vers le rail, et d'améliorer sensiblement la logistique du transport de fret.

F. Réduction du nombre des accidents de la route

55. L'un des effets secondaires négatifs de la croissance rapide des infrastructures de transport routier et du nombre de véhicules dans la région est l'accroissement du nombre de morts et de blessés sur les routes : les chiffres s'élèvent à quelque 1,3 millions de tués et jusqu'à 50 millions de blessés chaque année dans le monde. Dans la région de la CESAP, plus de 500 000 personnes sont tuées sur les routes (soit 42 % du total mondial) et seulement un tiers des véhicules routiers sont immatriculés. En Asie, les accidents de la route nuisent au développement économique et social et frappent de façon disproportionnée les groupes à faible revenu ce qui contribue à la persistance de la pauvreté.

56. Pour remédier à ce problème, plusieurs résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale ont été adoptées ainsi qu'une déclaration de la Conférence ministérielle de la CESAP sur les transports mais cela ne suffit pas. Le secrétariat, en consultation avec les États membres, a fixé un ensemble d'objectifs et de cibles de sécurité routière que la région doit atteindre d'ici à 2015 et élaboré des indicateurs pour suivre les progrès de leur réalisation. Le secrétariat aide actuellement les pays membres à fixer leurs propres objectifs, cibles et indicateurs nationaux de sécurité routière. Tout récemment, suite à une proposition de la première Conférence ministérielle mondiale sur la sécurité routière avec pour thème « Il est temps d'agir »⁷, tenue à Moscou en novembre 2009, l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/155, a proclamé la période 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière » avec pour objectif de stabiliser puis de réduire le niveau anticipé de victimes d'accidents de la route dans le monde en multipliant les actions aux niveaux national, régional et mondial.

⁷ A/64/540, annexe.

G. Questions soumises à l'examen de la Commission

57. Les pays membres souhaiteront peut-être faire connaître leur expérience et leur opinion sur les questions et problèmes évoqués ci-dessus, compte tenu des mesures concrètes figurant dans le rapport du Forum des ministres asiatiques et des transports.

IV. ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

A. Evolution des conditions du développement

58. Les pays de l'Asie du Pacifique ont connu une croissance économique phénoménale qui a permis de tirer des centaines de millions de personnes de la pauvreté malgré les difficultés croissantes dues à des ressources naturelles limitées et une demande en énergie et en ressources en eau en augmentation constante. Alors qu'elle se remet de la triple crise et s'efforce de maintenir une croissance économique inclusive et équitable, la région toujours vulnérable, est confrontée à de nouveaux chocs et au changement climatique.

59. Malgré son développement rapide, la région continue d'abriter plus de la moitié des pauvres de la planète : plus de 900 millions de personnes n'y ont pas d'électricité et plus de 600 millions n'ont pas accès à des sources d'eau améliorées. De surcroît, près de 1,8 milliard de personnes (soit 46 % de la population totale de la région) n'ont pas accès à des services d'assainissement améliorés et plus de 500 millions de citoyens vivent dans des taudis et des bidonvilles. Rares sont les pays de la région qui sont en voie de réaliser l'ensemble des OMD. On a même constaté un recul dans beaucoup de pays d'Asie et du Pacifique ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement et il est probable que ces pays n'atteindront pas les objectifs les plus importants concernant la pauvreté et l'environnement, en particulier ceux ayant trait à l'eau et à l'assainissement.

60. La croissance économique rapide a conduit à une poussée de la demande en énergie, en eau et autres ressources naturelles alors que l'offre par habitant dans la région, est déjà inférieure à la moyenne mondiale. Cette demande ne devrait pas diminuer du fait de l'urbanisation rapide et de l'accélération du développement économique d'une part et, d'autre part, de la demande considérable non satisfaite en services énergétiques dans de nombreux pays en développement.

61. Historiquement, les carences technologiques et la croissance de la production industrielle ont fait que la région a adopté un mode de développement grand consommateur de ressources naturelles. De ce fait, la part des émissions mondiales de gaz à effet de serre de la région a augmenté, contribuant grandement au changement climatique. Malheureusement, cette région est aussi celle qui sera le plus gravement affectée par cette évolution.

62. Un des principaux risques associés au changement climatique est le stress hydrique qui pourrait devenir un problème particulier dans la région étant donné que celle-ci souffre déjà d'une pénurie d'eau propre. De plus, l'agriculture étant l'une des sources principales de revenus pour des millions de personnes, l'éventualité d'une baisse de la productivité agricole due à l'élévation de la température, aux pénuries d'eau, aux inondations et à des cycles météorologiques saisonniers imprévisibles, risque d'affecter sérieusement la sécurité alimentaire. Chaque fois que se produit un choc brutal ou un phénomène naturel dévastateur, ce sont les pauvres, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les groupes socialement exclus qui sont les plus durement touchés. Faute d'intervention efficace, le changement

climatique menace de réduire à néant des années de progrès du développement et de la réduction de la pauvreté.

B. Le choix de la croissance verte

63. La triple crise a montré que non seulement les économies et les populations de la région mais également l'économie mondiale étaient vulnérables aux chocs à cause d'un comportement profondément ancré chez le producteur et le consommateur conduisant au gaspillage systématique des ressources. Cette vulnérabilité impose la nécessité de trouver des synergies entre la protection de l'environnement et le développement socio-économique et physique inclusif. La crise financière de 2008 a poussé de nombreux gouvernements à prendre la décision impensable d'inclure l'environnement dans leur action de développement socio-économique. L'action des pouvoirs publics a consisté principalement à accroître le rendement des ressources et l'efficacité, en particulier dans le secteur des infrastructures et à adopter un mode de croissance économique vert. Il s'agit dans de nombreux cas de créer des emplois et de réduire la pauvreté.

64. Diverses politiques sont possibles pour favoriser la croissance économique et réduire la pauvreté tout en limitant l'impact environnemental. Certaines d'entre elles, comme l'efficacité énergétique, sont déjà économiquement viables et appliquées dans de nombreux pays. D'autres requièrent un changement de mentalité, une prise de conscience de ce que les ressources naturelles d'un pays constituent la base de son économie. Ces ressources fournissent en effet des denrées alimentaires, les minéraux et le combustible dont dépend la population pour sa survie. Les systèmes naturels fournissent également des services essentiels dans tous les pays et sur la planète tout entière, notamment pour le traitement de l'eau et la purification de l'air. Les pays en développement sont de plus en plus nombreux à reconnaître qu'en investissant davantage dans la gestion durable des ressources naturelles comme l'eau, les forêts, les terres et les écosystèmes qui leur sont liés, ce que l'on appelle aussi le capital naturel, ils favorisent la création de nouveaux emplois, permettent aux écosystèmes de rendre les services nécessaires pour répondre à la demande de production alimentaire, en eau et en énergie et facilitent l'adaptation de la société et de l'économie aux changements environnementaux, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables.

65. Il ne suffit pas de reconnaître le rôle des services rendus par les écosystèmes : le développement infrastructurel durable est particulièrement important pour certains des pays les moins avancés. Là où les infrastructures sont sous-développées et les politiques encore fluides, l'abandon des politiques de développement traditionnelles au profit de politiques de croissance plus verte mettrait l'économie sur la voie d'un développement sain favorisant le développement social et la croissance économique tout en empêchant que les pays se retrouvent contraints de mettre en place des infrastructures qui leur coûteraient plus cher à long terme.

66. Ces cinq dernières années, la CESAP s'est employée à promouvoir une croissance verte dont le principe consiste en une croissance économique de meilleure qualité fondée sur la poursuite de l'efficacité dans l'utilisation des ressources et de l'efficacité et sur une meilleure durabilité environnementale. La croissance verte est une stratégie efficace, gagnant-gagnant, qui permet la poursuite de la croissance économique tout en assurant la durabilité environnementale. Elle constitue notamment une approche intégrée qui consiste à favoriser le passage, économiquement et socialement bénéfique, d'une économie à forte intensité de ressources vers une économie à forte intensité de main-d'œuvre, étant donné les ressources naturelles limitées et la richesse en ressources humaines de l'Asie et du Pacifique. La croissance verte rendra l'économie plus souple et adaptable face aux

défis comme celui posé par les changements climatiques, et elle permettra un développement socialement et écologiquement harmonieux. Au cœur de la notion de croissance verte se trouve la reconnaissance du fait que l'on ne peut pas choisir entre l'environnement et le développement : il ne s'agit pas de deux types d'activité distincts se concurrençant pour des ressources limitées, mais d'une voie vers un effort de développement efficace et intégré.

C. Croissance verte pour un développement économique et social inclusif

67. L'accès aux services de base devrait être au cœur des politiques de développement. Il existe plusieurs outils et stratégies pour la mise en œuvre de politiques favorables aux pauvres qui permettraient aux pays d'adopter les principes de la croissance verte dans leur reprise économique à court terme puis, à moyen et long terme, de réduire leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles, et de progresser vers l'instauration d'une société à faibles émissions de carbone.

68. La réorientation éventuelle de nombreuses économies nationales et de l'économie mondiale pour faire face à la crise financière et à l'instabilité des cours des produits énergétiques qui ont affecté un grand nombre de pays au cours des dernières années, est l'occasion d'intégrer pleinement les politiques de réduction de la pauvreté aux priorités de développement durable à long terme. Il faut que les politiques de planification soient clairement reliées aux stratégies de développement d'ensemble, notamment aux stratégies de réduction des émissions de carbone, de réduction de la pauvreté, de transport durable et d'industries vertes.

69. À cet égard, le développement urbain doit faire l'objet d'une attention particulière. Si aujourd'hui 40 % de la population mondiale vit en zone urbaine, ce sera le cas de la majorité d'ici à 2030. Il importe donc, pour le développement inclusif et durable de la région dans son ensemble, de formuler et d'appliquer des stratégies de développement des villes intégrant les principes de viabilité et d'adaptabilité environnementale dans les divers systèmes urbains. À cet égard il faudra veiller à ce que les structures législatives et de gouvernance soient adaptées et inclusives.

70. Pour assurer le succès des réformes il est essentiel de recourir à un processus participatif faisant intervenir plusieurs parties prenantes dans la planification et l'exécution des politiques. Compte tenu de l'ampleur des changements nécessaires il importe obtenir un appui aux niveaux local, national et international. Les gouvernements devront rechercher la participation des entreprises par des partenariats public-privé et celle des communautés pauvres par des approches communautaires car les citoyens connaissent souvent mieux que quiconque les problèmes locaux et peuvent donc proposer des solutions originales.

D. Forum régional pour la défense de la croissance verte et pour les initiatives régionales

71. La CESAP est bien placée pour assurer la cohérence et la coordination du processus d'élaboration d'une approche intégrée de la croissance verte. L'élan qui a déjà été donné depuis le début de la triple crise ne peut être arrêté ; au contraire il ne peut que renforcer l'aspiration de toutes les couches de la société à un développement véritablement durable. La crise financière mondiale a créé des conditions favorables à l'adoption de politiques innovantes en faveur du développement écoefficient, notamment la mise en place d'infrastructures d'eau salubre et d'assainissement, l'utilisation de l'énergie renouvelable, le développement urbain et des pratiques agricoles durables. Plus on progressera sur cette voie, plus on contribuera à la réalisation des OMD. Pour exploiter toute opportunité de développement durable, il

faudra impérativement faire preuve d'initiative et concevoir des politiques intégrées de développement durable.

72. La CESAP aide les gouvernements à résoudre les problèmes évoqués ci-dessus par des initiatives régionales, notamment des activités de renforcement des capacités : formation au niveau national à la demande des pays membres et activités de formation de cadres organisées par l'intermédiaire du Réseau de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte (RISCV)⁸. Des matériels de formation très complets ont été mis au point et seront disponibles en ligne dès cette année. La CESAP a également lancé plusieurs programmes de renforcement des capacités dans la région pour le réaménagement des cours d'eau, la gestion des eaux pluviales, l'adduction d'eau et l'assainissement et l'adaptation au changement climatique. De plus, des directives sont en cours d'élaboration pour aider les institutions de la région à promouvoir l'efficacité énergétique.

73. Les concertations régionales facilitent l'échange de données d'expérience sur le développement et l'utilisation des méthodes et approches de la croissance verte, notamment celles qui contribuent à réduire les émissions de carbone. Des projets et activités de terrain sont en cours d'exécution pour compléter les stratégies et activités de haut niveau dans les pays, notamment la mise au point d'indicateurs d'efficacité, la mise en place d'infrastructures écoefficaces pour l'eau, des politiques et projets pilotes concernant les paiements pour les services rendus par les écosystèmes, le développement infrastructurel durable et la gestion durable des déchets. Le projet « Gérer les déchets solides de façon durable et favorable aux pauvres dans les villes secondaires et les petites villes » contribuera à renforcer la gestion décentralisée des déchets solides et à reproduire les expériences réussies de gestion décentralisée des déchets en recourant au commerce des unités de réduction de carbone.

74. Certaines activités de terrain et concertations se déroulent dans le cadre de programmes de coopération sous-régionaux, notamment le Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, le RISCV et l'Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre.⁹ Le Système énergétique transasiatique, le Programme de coopération énergétique pour l'Asie du Nord-Est et le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale soutiennent la coopération régionale.

75. Avec ses partenaires internationaux de ONU-Eau et d'autres organisations, la CESAP va s'employer à accomplir une « révolution des eaux usées » qui sera rattachée à des initiatives concernant l'eau potable salubre et l'élimination des eaux usées. Cette dernière initiative va dans le sens des activités du Conseil consultatif sur l'eau et l'assainissement auprès du Secrétaire général de l'ONU pour la mise en oeuvre du deuxième Plan d'action d'Hashimoto. S'agissant de l'énergie, la CESAP coopérera avec les pays d'Asie centrale dans le domaine de l'efficacité énergétique. En outre, des pays importants de la région se concerteront en vue d'établir un cadre institutionnel pour les partenariats public-privé favorables aux pauvres au niveau régional afin de permettre à une grande partie de la population de la région d'avoir accès à l'électricité.

⁸ Voir CESAP, *cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)* (ST/ESCAP/2379) (publication des Nations Unies, N° de vente E.05.II.F.31), annexe III.

⁹ CESAP, *Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2000) (Kitakyushu (Japon), 31 août - 5 septembre 2000) ; Déclaration ministérielle et Programme d'action régional (2001-2005) et Initiative de Kitakyushu pour un environnement propre*(ST/ESCAP/2096) (publication des Nations Unies, N° de vente E.01.II.F.12), troisième partie.

76. La CESAP devrait également continuer de jouer un rôle essentiel dans la promotion des politiques et approches de la croissance verte par la recherche et l'analyse. Un grand nombre des activités mentionnées ci-dessus ont permis de constituer un dossier de recherche important concernant notamment le financement des écotecnologies à l'aide de fonds publics, les indicateurs d'efficacité, les capacités institutionnelles pour la promotion de l'efficacité énergétique, les paiements pour les services rendus par les écosystèmes et l'élaboration de feuilles de route et de stratégies nationales pour la croissance verte. Les publications majeures en cours de préparation comprennent notamment un rapport sur le développement durable qui sera publié en partenariat avec la Banque asiatique de développement (BASD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement ; l'étude thématique destinée à la soixante-sixième session de la Commission ; le rapport *State of the World's Cities : Trends in Asia and the Pacific*, en partenariat avec ONU-Habitat pour le Forum urbain mondial de 2010 ; et le rapport *Asian Water Development Outlook 2010* qui doit être publié par la BASD.

E Questions soumises à l'examen de la Commission

77. Les pays membres souhaiteront peut-être faire connaître leur expérience et leur opinion sur les questions et problèmes soulevés, énoncer les priorités et donner leur avis sur les approches qu'il souhaite voir le secrétariat suivre dans l'avenir compte tenu du rapport du Comité de l'environnement et du développement à sa première session (E/ESCAP/66/12).

V. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

A. Introduction

78. La région de l'Asie et du Pacifique est dotée des ressources financières et technologiques et humaines nécessaires pour relever les défis socio-économiques et réduire les risques de catastrophe tout en poursuivant un développement durable inclusif. Les technologies de l'information et de la communication (TIC), notamment leurs applications spatiales, ont joué un rôle déterminant dans les transformations socio-économiques qu'ont subies des États membres de la CESAP. Toutefois, les opportunités et les avantages qui en découlent ne sont pas partagés équitablement entre les pays : les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, en particulier, n'ont qu'un accès réduit aux technologies, aux connaissances et aux capacités. La CESAP a pour ambition de promouvoir le développement numérique, de connecter ceux qui ne le sont pas, de développer les capacités de TIC et de mettre les acquis du développement à l'abri des catastrophes afin de répondre aux besoins prioritaires de la région et de promouvoir la répartition équitable des avantages par la coopération régionale.

B. Accès à la technologie numérique

79. Les TIC sont indispensables pour promouvoir un développement socio-économique inclusif et durable et réduire les risques de catastrophe afin d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. Elles jouent également un rôle capital dans la solution des problèmes émergents tels que le soutien de la croissance économique par le développement des entreprises, la facilitation du commerce intrarégional et l'extension des services publics aux régions reculées et rurales. La généralisation de la technologie portable est un élément significatif de la connectivité TIC dans la région. Le taux équivalent annuel du nombre d'abonnés au téléphone portable entre 2003 et 2008 a dépassé les 100 % dans certains pays en

développement sans littoral et pays les moins avancés. Malgré cette progression, il existe encore de fortes disparités entre les taux de croissance des pays plus avancés et ceux des pays en développement.

80. Les disparités dans le développement des TIC dans la région sont un problème majeur surtout quand un nombre croissant d'applications et de contenus sont mis au point dans le but de réduire la pauvreté et de réaliser les OMD. Ces disparités sont encore plus frappantes dans le cas des réseaux et des services à large bande. La progression lente des réseaux Internet et à large bande dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement va sérieusement limiter leurs possibilités dans les années à venir lorsque les pays plus avancés vont centrer leurs stratégies sur le développement de réseaux nationaux à large bande. En même temps, les pays membres de la CESAP sont vivement encouragés à réorienter leurs politiques et stratégies de TIC pour tirer parti de la croissance exponentielle des réseaux et des capacités de téléphone portable auxquels ont accès un nombre de plus en plus grand de pauvres.

81. Les TIC sont également indispensables pour promouvoir le commerce électronique et faciliter les transports tout en offrant d'immenses possibilités pour réduire la consommation d'énergie et de matériaux. La généralisation des TIC va accélérer la circulation des marchandises et des services à travers la région favorisant ainsi la diversification des sources d'exportation et d'importation entre les pays et réduisant leur vulnérabilité aux risques potentiels de ces dernières années. Toutefois, peu nombreux sont les pays qui ont adopté l'approche du guichet unique ou de la pleine intégration des TIC dans la facilitation du transport. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la collaboration entre les TIC, le commerce et les autres secteurs au sein des gouvernements nationaux afin que le système du guichet unique devienne une réalité et profiter des technologies émergentes telles que la technologie portable à large bande. En même temps, le secrétariat continuera d'aider les membres à analyser l'état actuel de la connectivité TIC. S'appuyant sur ses initiatives et activités passées, la CESAP mettra davantage l'accent sur la production accélérée des TIC dans la facilitation du commerce et du transport et la connectivité économique.

C. Connectivité de l'Asie et du Pacifique par les TIC et les applications spatiales

82. Une analyse récente de la CESAP fait apparaître des différences dans les taux de croissance et les structures de TIC entre les pays de la région. Les TIC ont été, pour la plupart, plus lents à se développer dans les économies insulaires en développement du Pacifique que dans les pays en développement sans littoral ce qui va limiter encore leurs possibilités d'expansion économique par rapport à celles des pays d'Asie. Les applications et services de TIC spatiales permettent de connecter les régions mal desservies, comme les pays insulaires du Pacifique. La CESAP se propose d'encourager l'utilisation d'un satellite de communication expérimentale, le satellite d'essais et de démonstration à ingénierie à large bande conçu par l'Agence japonaise d'exploration spatiale, pour en faire la démonstration aux pays du Pacifique, étudier des solutions techniques rentables pour les îles reculées de cet sous-région et promouvoir le partage de l'information concernant l'utilisation de la connectivité spatiale et de leurs applications pour le développement de l'éducation et de la santé. La CESAP va également entreprendre des travaux d'analyse et de recherche pour valoriser la connectivité TIC dans le Pacifique compte tenu de l'évolution des technologies nouvelles émergentes et aider les organisations sous-régionales à coordonner les initiatives et approches. À cet égard, elle recherchera des partenariats public-privé sachant que le secteur privé joue un rôle de catalyseur essentiel pour l'adoption et la diffusion des TIC.

D. Renforcement des capacités de TIC par le CAPFTIC

83. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) a effectué récemment une évaluation détaillée des besoins de formation d'où il ressort que beaucoup de gouvernements comprennent qu'il ne suffit pas de mettre en place des infrastructures, du matériel et des logiciels pour mettre les technologies au service de la population mais qu'il faut aussi intégrer le renforcement des capacités humaines dans le domaine des TIC à leurs politiques et programmes. Pourtant, la plupart des pays se sont contentés de favoriser le développement des compétences en TIC dans ce secteur particulier au lieu de faire en sorte que ces technologies soient mises à la disposition de tous pour atteindre les objectifs de développement. Le CAPFTIC s'est également aperçu qu'il existait des cours de formation indépendants pour les décideurs mais que ces cours portaient principalement sur le commerce et l'administration électroniques, qu'ils étaient incomplets, ne prenaient pas en compte le niveau des stagiaires, surtout au niveau du gouvernement central et qu'il n'existait aucun mécanisme de suivi après la formation.

84. Le CAPFTIC redoublera d'efforts pour améliorer les capacités humaines et institutionnelles des États membres pour leur permettre d'appliquer les TIC au développement socio-économique selon le cadre stratégique 2010-2011. Conformément aux priorités de la CESAP, il privilégiera une approche plurisectorielle et interdivisions, se préoccupera tout spécialement des pays ayant des besoins particuliers, favorisera la coopération régionale, soutiendra les activités de plaidoyer et tiendra compte des préoccupations relatives au genre dans toutes ses initiatives. Une approche participative et inclusive de l'élaboration des programmes, ainsi qu'une action fondée sur les partenariats stratégiques à long terme avec les organisations nationales et sous-régionales, les organismes de développements internationaux, la société civile et le secteur privé ainsi que des alliances avec d'autres organes de l'ONU, continuera de sous-tendre les activités du Centre.

85. Le CAPFTIC souhaite obtenir le soutien de la Commission pour les activités suivantes : a) campagnes en faveur des programmes de développement des TIC et du CAPFTIC dans les pays membres ; b) ouverture de crédits pour le renforcement des capacités de TIC et la promotion de la formation dans ce domaine pour les autorités nationales et locales ; c) repérage de partenaires potentiels pour le lancement du programme de base du CAPFTIC, l'Académie pour l'initiation au TIC des responsables publics, et collecte et documentation d'études de cas sur les bonnes pratiques ; et d) action en faveur de la coopération régionale dans le partage des ressources, des experts et formateurs, s'agissant en particulier de la participation des femmes.

E. Coopération régionale pour le partage des capacités de TIC spatiales pour la gestion des risques de catastrophe

86. La région de l'Asie et du Pacifique est couverte par de nombreux satellites gouvernementaux et privés constituant un appoint technique précieux pour les communications et la réduction des risques de catastrophe. Tandis que la plupart des pays exploitant les satellites de télédétection se sont employés à partager leurs capacités techniques les uns avec les autres, beaucoup d'opérateurs privés de satellites ont fait savoir qu'ils souhaitaient aussi coopérer avec l'ONU pour développer les capacités et les communications au service de la gestion des risques de catastrophe dans la région. La CESAP, avec son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement écologiquement rationnel et durable, est à même d'aider les pays de la région, en particulier les pays les moins avancés, à

profiter de ces possibilités pour renforcer leurs capacités opérationnelles en promouvant des mécanismes de coopérations régionaux appropriés.

87. Les mécanismes de coopération régionaux ont pour but de renforcer les capacités nationales des pays en développement de la région aux niveaux technique, institutionnel et politique, notamment en mettant au point et en fournissant des produits et services appropriés pour soutenir leurs capacités existantes, développer des réseaux nationaux de services et créer des capacités de communication pour la gestion des catastrophes. La CESAP, par son Programme régional, en coopération avec les initiatives et organisations internationales et régionales pertinentes, promeut les mécanismes de coopération régionaux pour le partage de ces informations et des capacités techniques.

88. La CESAP est également en train de créer un mécanisme de coopération régional pour le partage des produits et services pertinents pour la surveillance des catastrophes provoquées par la sécheresse et pour l'alerte avancée. Étant donné la fréquence des risques d'origine climatique aujourd'hui et la multiplication anticipée de phénomènes météorologiques extrêmes, on ne saurait trop souligner l'importance qu'il y a à intégrer l'adaptation au changement climatiques et la réduction des risques de catastrophe en les prenant en compte concrètement dans les politiques et les processus de planification du développement au niveau national.

F. Mesure à prendre pour mettre les acquis du développement à l'abri des catastrophes

89. La région de l'Asie du Pacifique a été plus que toute autre affectée par les catastrophes en raison du grand nombre de risques liés à sa situation géographique ainsi qu'à un accroissement des vulnérabilités sociales et économiques. Une série de graves inondations, cyclones tropicaux, un tsunami et plusieurs tremblements de terre violents, qui se sont produits dans la région en quelques semaines en septembre et octobre de 2009, ont causé des dégâts considérables. Ces grandes catastrophes sont susceptibles de réduire à néant les acquis accumulés du développement en quelques instants et de ralentir sensiblement le rythme du développement des pays, en particulier des pays vulnérables, pour longtemps. La seule façon de réduire l'impact des catastrophes est d'intégrer la réduction des risques de catastrophe aux plans de développement nationaux.

90. La CESAP est décidée à faciliter l'application du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) au niveau régional.¹⁰ Pour faciliter l'échange d'informations sur la réduction des risques de catastrophe, la CESAP est en train de mettre au point un « portail Asie-Pacifique sur la réduction des risques de catastrophes et le développement » sur Internet, dans le but de promouvoir de manière efficace le partage d'information et la création de partenariats au moyen de politiques et programmes innovants ayant des retombées économiques et sociales positives, de favoriser l'accès au niveau régional aux données, informations et ressources et de fournir des services pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe à tous les États membres de la région. Cette plate-forme Internet comprendra un mécanisme pour la recherche de solutions à la réduction des risques de catastrophe sur la base de données scientifiques et technologiques solides fournies par des experts et des groupes d'experts de la région.

¹⁰ Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes (A/CONF.206/6 et corr. 1, chap.I, résolution 2).

91. La CESAP devrait continuer de renforcer les capacités régionales, sous-régionales et nationales pour l'analyse de l'impact économique et social des catastrophes et donner ainsi aux décideurs des États membres des données solides leur permettant d'agir pour réduire les risques de catastrophes et favoriser le développement. La Commission est en train de mettre en place une plate-forme de coopération régionale pour la mise en commun des données d'expérience, des connaissances et de l'information disponibles en matière de réduction et de gestion des catastrophes, et de reconstruction après les catastrophes. Suivant la recommandation du Comité de la réduction des risques de catastrophe, le secrétariat, conjointement avec la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, est en train de préparer un rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique contenant une évaluation des tendances régionales, une analyse économique et sociale des catastrophes et un recensement des bonnes pratiques, enseignements et priorités futures en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophes dans la région.

G. Adaptation au changement climatique : un problème nouveau

92. La multiplication de graves catastrophes naturelles dans la région, et les nouveaux risques physiques qui se font jour, notamment les inondations provoquées par les vidanges brutales de lacs glaciaires, l'élévation du niveau des océans, sont des indicateurs du changement climatique. La région n'ayant pas encore été à même de réduire les risques de catastrophe, elle va devoir se confronter à ce problème supplémentaire qui constitue un défi immense. La réduction des risques de catastrophe est reconnue comme l'un des éléments les plus importants de l'adaptation au changement climatique. En 2009, l'Accord de Copenhague faisait état des conséquences nuisibles du changement climatique sur les pays vulnérables et soulignait la nécessité de créer un programme d'adaptation complet, prévoyant notamment un soutien international pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation. Étant donné la fréquence des risques d'origine climatique et la multiplication probable des phénomènes météorologiques extrêmes dans l'avenir, la réduction des risques de catastrophe hydrométéorologique devrait figurer concrètement dans les processus nationaux d'élaboration des politiques et de planification.

93. La CESAP devrait renforcer les mécanismes de coopération régionaux en y incluant la réduction des risques de catastrophe et en obtenant la coopération des décideurs chargés de la planification du développement et de l'adaptation au changement climatique pour veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe demeure une préoccupation d'actualité. La coopération régionale, notamment le mécanisme de coordination régional, le Programme de coopération Sud-Sud, le Comité OMM/CESAP des typhons, peuvent aider les États membres, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à renforcer leurs capacités internes de préparation, à élaborer des politiques de réduction des risques de catastrophe et à s'adapter au changement climatique dans le cadre de leur planification du développement socio-économique, telle que la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre du mécanisme de coordination régional, la CESAP doit coopérer étroitement avec les autres organisations du système des Nations unies et organisations intergouvernementales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

H. Questions soumises à l'examen de la Commission

94. Les pays membres souhaiteront peut-être faire connaître leur expérience et leur point de vue sur les questions et problèmes soulevés, recenser les priorités et donner leur avis sur les approches qu'ils souhaitent voir le secrétariat adopter dans ses activités futures.

VI. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

A. Grands problèmes concernant la population et le développement en Asie et dans le Pacifique

95. La région Asie-Pacifique regroupe 4,1 milliards d'êtres humains, soit plus de 60 % de la population mondiale. Depuis 1990, la population de la région augmente plus lentement que celle du reste du monde car la fécondité s'est réduite dans de nombreux pays. Le taux global de fécondité de la région est actuellement de 2,2 naissances par femme, au lieu d'environ six en 1950. Entre 1990 et 1995, la population a augmenté de 1,5 % par an et le taux de croissance baisse régulièrement depuis lors. En 2008, le taux annuel de croissance est tombé à 1,0 %, soit le taux le plus bas parmi les régions en développement du monde. Ces reculs notables de la fécondité et de la croissance démographique sont dus, pour l'essentiel, à la prise de conscience des problèmes de population et développement de la part des États membres de la CESAP et à l'importance donnée à ces problèmes, en particulier durant les 40 années qui ont suivi la première Conférence asiatique de la population tenue à New Delhi en 1963, à une époque où la CESAP était encore la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et où seulement cinq pays de la région avaient des politiques démographiques officielles¹¹. Les programmes concernant la population, la santé de la reproduction et le bien-être familial qui ont été largement appliqués par les pouvoirs publics, en collaboration avec les partenaires de développement et les organisations non gouvernementales, ont contribué fortement à la baisse de la fécondité dans la région.

96. Durant des dizaines d'années, la région Asie-Pacifique a été à la pointe des débats régionaux et mondiaux sur la population. La CESAP, en particulier, a joué un rôle central comme lieu d'échange d'informations et de données d'expérience sur les pratiques et les méthodes efficaces pour traiter des problèmes démographiques, créer un environnement favorable au développement et à l'application des politiques démographiques et faire comprendre l'importance et l'influence des facteurs démographiques en rapport avec le développement. Les Conférences sur la population pour l'Asie et le Pacifique tenues au niveau ministériel, établies en qualité d'organe statutaire de la Commission en vertu de la résolution 74 (XXIII) d'avril 1967, se sont réunies tous les 10 ans à partir de 1963 et ont été les États membres à modeler leurs politiques et leurs programmes et à dégager un consensus sur la meilleure manière de traiter des problèmes concernant la population.

97. La cinquième conférence régionale décennale sur la population a eu lieu le plus récemment à Bangkok en décembre 2002. Suivant le thème dominant de la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'État et de gouvernement en 2000, la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique a adopté un Plan d'action sur la population et la pauvreté¹² qui contient des recommandations stratégiques destinées à répondre aux problèmes rencontrés en matière de population et de lutte contre la pauvreté.

1. Grands problèmes en matière de population

98. Depuis maintenant 40 ans, la région Asie-Pacifique avance dans le traitement des problèmes de population et développement. Prise dans son ensemble, elle a réussi remarquablement à réduire la pauvreté extrême et tout semble annoncer qu'elle

¹¹ Concepcion, M.B., « Evolution of population concerns: Reflections from the Asian and Pacific Population Conferences », *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 18, No 2, juin 2003 (Publication des Nations Unies, ST/ESCAP/2260).

¹² E/ESCAP/1271 et Corr.1, Annexe I.

atteindra la cible fixée pour 2015 par les Objectifs du Millénaire pour le développement : diviser par deux la proportion de personnes vivant en dessous du seuil d'un dollar par jour. En 1990, près de la moitié de la population de la région vivait dans une situation d'extrême pauvreté alors qu'en 2005, la proportion était tombée à un quart. Le recul de l'extrême pauvreté est attribuable en grande partie aux progrès économiques remarquables accomplis dans la plupart de l'Asie, particulièrement en Chine. Étant donné la taille de la population, le résultat remarquable obtenu par la région pour réduire radicalement la pauvreté a joué un rôle essentiel dans la baisse générale des taux de pauvreté aux niveaux régional et mondial. Les pays qui ont réussi le plus à réduire la pauvreté sont aussi ceux qui ont fait le plus pour freiner la croissance démographique et équilibrer la dynamique de la démographie et du développement.

a) Santé de la reproduction

99. La fourniture de services de santé de la reproduction influe profondément sur le bien-être des individus et des familles. Depuis la réunion historique de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994, les droits individuels et les droits de l'homme, notamment en matière de santé sexuelle et de santé de la reproduction, ont été mis au centre des préoccupations en matière de population et développement et le respect des droits de l'homme est reconnu comme une condition primordiale d'un véritable progrès dans la lutte contre la pauvreté. Il reste cependant encore à régler d'importants problèmes concernant la santé de la reproduction, notamment celui du besoin insatisfait de services de santé dans ce domaine. Malgré l'augmentation considérable de l'utilisation des moyens contraceptifs en Asie dans les 10 dernières années, due à l'élargissement du choix de moyens de contraception pour les individus et pour les couples, à une meilleure éducation des femmes et au désir d'une famille moins nombreuse, un grand nombre d'individus et de couples n'ont toujours pas accès à une information et des services de bonne qualité en matière de santé de la reproduction.

100. Le Forum de haut niveau sur la population et le développement : 15 ans après le Caire¹³ a recommandé notamment, dans sa Déclaration, de prendre des mesures urgentes pour renforcer le système de santé, mobiliser l'appui des communautés et adapter les services pour les rendre plus équitable, plus sensibles aux particularités culturelles et plus acceptables socialement et pour assurer l'accès universel à des services de santé sexuelle et de santé de la reproduction complets, intégrés et de qualité.

b) Mortalité

101. Malgré les grands progrès accomplis ces toutes dernières années en direction de la plupart des Objectifs du Millénaire pour le développement, les gains sont inexistantes ou restent lents dans certaines parties de l'Asie et du Pacifique en matière de mortalité infantile et juvénile et de mortalité maternelle, alors que de nombreux décès sont évitables dans ces cas.

102. En 2005, 237 000 mères sont mortes de causes liées à la grossesse en Asie et dans le Pacifique, soit 44 % des décès maternels dans le monde. Un moyen primordial de réduire la mortalité maternelle est d'assurer la présence d'un accoucheur qualifié au moment de la naissance et l'accès aux soins obstétriques d'urgence. L'accès aux soins anténataux joue aussi un rôle déterminant pour la santé maternelle et la santé de la reproduction, de même que l'âge de la mère qui, en Asie du Sud et du Sud-Ouest est

¹³ Voir E/ESCAP/ICPD/1, disponible à l'adresse http://www.unescap.org/esid/psis/meetings/pop_forum_2009.

souvent très bas, ce qui peut mettre en danger la santé de la mère comme celle de l'enfant.

103. Les iniquités associées à la mortalité et la morbidité maternelles comptent parmi les pires injustices en matière de santé. Les taux de mortalité et de morbidité sont des indicateurs du développement économique et social et rendent compte du statut des femmes dans une société.

c) Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes

104. La forte priorité accordée à l'égalité des sexes, à l'équité et à l'autonomisation des femmes dans les politiques et les programmes pour la population exprime la réaffirmation que les droits de la femme sont à la base du développement. Dans la région Asie-Pacifique, tous les pays sauf quatre sont parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹⁴. À cause de la Convention, des lois et des mesures sont adoptées pour renforcer la sécurité et les droits économiques des femmes dans des domaines aussi essentiels que l'emploi décent et l'accès au crédit et aux marchés. Plusieurs pays de la région appliquent aujourd'hui des plans d'action nationaux pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Cependant, malgré tous les engagements formels et les avantages de l'égalité des sexes pour les sociétés et les économies, la discrimination sexuelle reste fréquente dans la région. Comme l'a mis en évidence la Déclaration de Bangkok sur Beijing +15¹⁵, les violations des droits des femmes et des filles et l'impunité, spécialement en cas de violences, persistent dans les pays de la région. La Déclaration a demandé instamment que l'adoption et l'application de législations nationales pour remédier à la discrimination et à la violence contre les femmes restent prioritaires.

105. La région a bien été un précurseur dans la réduction des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et tertiaire mais il faut apporter davantage d'attention à l'achèvement des cycles d'études par les élèves et à la bonne qualité de l'enseignement. La région a aussi pris des mesures positives pour parvenir à l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Elle vient au deuxième rang mondial pour la proportion de femmes en âge de travailler effectivement employées mais les femmes occupent surtout des emplois à bas salaires du secteur manufacturier et du secteur des services à forte intensité de main-d'oeuvre qui sont sensibles aux variations nationales et mondiales de la demande. La représentation politique des femmes dans la région n'est guère élevée, bien qu'elle progresse lentement. La Nouvelle-Zélande et le Népal viennent en tête, ayant la plus forte proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes, soit 33,6 % et 33,2 % respectivement. Dans de nombreux pays, les femmes détiennent 10 % à 25 % des sièges du Parlement.

d) Vieillesse démographique

106. Le vieillissement de la population est l'une des conséquences inévitables de la baisse de la fécondité et de l'allongement de l'espérance de vie. Le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus augmente rapidement dans la région ; il devrait passer de 410 millions en 2007 à 700 millions en 2025, soit une augmentation de 71 % en seulement 18 ans. La féminisation de la population âgée est notable également puisque les femmes constituent la majorité de la population âgée et une majorité plus grande encore de la population très âgée (80 ans et plus). Elle est particulièrement

¹⁴ Tous les pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont ratifié la convention, sauf la République islamique d'Iran, Nauru, les Palaos et les Tonga.

¹⁵ Adoptée à la Réunion Asie-Pacifique intergouvernementale de haut niveau chargée d'examiner la mise en œuvre à l'échelon régional du Programme d'action de Beijing et ses prolongements régionaux et mondiaux, tenue à Bangkok du 16 au 18 novembre 2009 (voir E/ESCAP/66/14).

prononcée dans certains pays de la région dont le Japon, la Fédération de Russie et la République de Corée.

107. Le vieillissement démographique soulève un grave problème de développement qui deviendra de plus en plus aigu dans les prochaines années. Les difficultés sont immenses mais prévisibles. Alors que les ratios de dépendance des personnes âgées augmentent à mesure que la proportion de personnes âgées s'accroît et que la base de population économiquement active se rétrécit, les gouvernements devront rechercher des modalités financièrement viables pour financer la sécurité sociale de la vieillesse au nombre des mesures à prendre pour se préparer au vieillissement des sociétés. Le bas niveau de couverture formelle de sécurité sociale dans la région, spécialement dans les pays à bas revenu, pose un problème difficile. L'établissement de mécanismes de protection sociale, le renforcement des capacités nationales et la création d'un cadre institutionnel capable de répondre aux besoins de santé et de soins des personnes âgées figureront parmi les tâches les plus exigeantes pour les décideurs de la région.

e) Jeunesse

108. Tandis que la proportion de personnes âgées croît rapidement en Asie et dans le Pacifique, la concentration de population jeune, âgée de 10 à 24 ans, est aussi la plus forte au monde puisque 756 millions de jeunes (quasiment 62 % des 1,2 milliards de population jeune dans le monde) vivent dans la région¹⁶. Ne serait-ce que par leur nombre, les jeunes constituent une masse critique et devraient tenir une place essentielle dans le processus de développement de la région. Les jeunes sont potentiellement une ressource considérable pour le développement des pays et détiennent la clé de l'avenir dans la région.

109. Pour que les jeunes puissent contribuer au développement de la région et en bénéficier, il est indispensable de répondre à leurs besoins dans des domaines comme l'éducation, la santé (y compris la santé sexuelle et la santé de la reproduction) et l'emploi et de les faire participer véritablement aux processus de décision. Davantage d'investissements dans la nombreuse population jeune de la région sont donc nécessaires.

f) VIH/SIDA

110. Le VIH/sida, qui touche les personnes des divers groupes d'âges, y compris les jeunes, est un autre grand problème rencontré par de nombreux pays de la région. D'après les estimations, l'Asie comptait 4,9 millions de personnes séropositives en 2007 et environ 300 000 personnes étaient mortes de maladies liées au sida dans la même année. Si l'épidémie n'est pas maîtrisée, le VIH/sida, plus que tout autre maladie, provoquera une perte totale de 180 millions d'années de vie productive et en bonne santé en Asie entre 2002 et 2020¹⁷. Bien que l'épidémie de VIH ait des caractéristiques très variables d'un pays à l'autre, les hommes qui achètent des services sexuels sont la source la plus active de transmission de la maladie dans la région. Il est donc primordial que les mesures de lutte contre le VIH soient centrées sur les groupes démographiques les plus exposés au risque d'être infectés et les plus susceptibles de transmettre le virus à autrui. Le contexte unique de l'épidémie de VIH en Asie, notamment la basse prévalence actuelle dans la plupart des pays, la présence d'institutions établies et la relative prospérité économique de la région, ouvrent la

¹⁶ Nations Unies (2005), Rapport mondial sur la jeunesse 2005 : les jeunes aujourd'hui et en 2015 (publication des Nations Unies E/ESA/301).

¹⁷ Commission sur le sida en Asie (2008), *Redefining Aids in Asia: Crafting an Effective Response* (Oxford University Press, 2008).

possibilité de réduire considérablement le nombre de nouvelles infections par le VIH. En outre, l'accroissement des efforts dans le sens d'un couplage des interventions en rapport avec le VIH/sida et des interventions de santé de la reproduction dans la région en renforçant la capacité des fournisseurs de soins de santé pourrait être le moyen de réduire fortement l'épidémie et de contribuer à réaliser l'accès universel à la santé de la reproduction.

g) Urbanisation et migration interne

111. La région Asie-Pacifique s'urbanise rapidement : son taux annuel de croissance de la population urbaine est de 2,3 %, au lieu 2,0 % pour l'ensemble du monde. En 2008, près de 43 % de la population de la région habitaient les villes. Les niveaux d'urbanisation sont corrélés étroitement avec les taux de croissance économique. Les niveaux d'urbanisation sont plus élevés dans les pays plus développés où de meilleures chances économiques et un meilleur accès aux services dans les villes attirent les migrants qui quittent les campagnes.

112. La population urbaine de l'Asie et du Pacifique augmente plus de deux fois plus vite que la population totale de la région, à un taux annuel de 2,3 % contre 1 %. L'essentiel de la croissance de la population urbaine résulte des migrations des campagnes vers les villes et du reclassement des zones rurales en zones urbaines, tandis qu'une moindre proportion de la hausse est due à l'augmentation naturelle de la population. Dans beaucoup de pays asiatiques, l'urbanisation se caractérise par des taux élevés de croissance démographique dans les villes petites et moyennes où vit une grande partie de la population urbaine. L'urbanisation dans la région a provoqué aussi le développement de mégapoles comptant de plus de 10 millions d'habitants. La région de l'Asie et du Pacifique abrite 11 mégapoles sur les 19 que compte le monde, dont six des dix plus grandes. La taille de ces villes crée des problèmes de gestion et de gouvernance urbaines, notamment pour la fourniture des services sociaux de base.

h) Migrations internationales

113. En raison de l'augmentation régulière et continue des flux de migrations internationales dans la région de l'Asie et du Pacifique, la difficulté de répondre aux problèmes de migration d'une manière qui produise les plus grands avantages tout en atténuant les conséquences négatives est toujours présente et s'accroîtra dans les années à venir. À la date de 2010, la région accueillera environ 53 millions de migrants, soit près d'un quart de la population migrante mondiale.

114. Se pose constamment le problème de la gestion du nombre toujours plus grand de migrants illégaux, particulièrement dans les secteurs informels qui échappent à la réglementation, où la proportion de femmes est élevée. Non seulement ces femmes sont statistiquement invisibles mais elles tendent à souffrir le plus à cause de l'exploitation, des abus, de la violence et des conditions de travail pénibles. Elles ont souvent un accès très limité aux soins de santé de base et autres services sociaux ainsi qu'à la protection juridique.

115. La traite des êtres humains dans la région est un délit transnational des en augmentation rapide et une source de préoccupation majeure pour beaucoup de gouvernements. Le nombre de personnes soumises à la traite pour fournir un travail forcé s'accroît constamment et les itinéraires de ce trafic se sont diversifiés. La lutte contre la traite des êtres humains, spécialement des femmes, des filles et des garçons, et l'aide aux victimes de cette pratique, resteront des tâches difficiles.

2. Une nouvelle problématique : population, environnement et changements climatiques

116. La durabilité environnementale est devenue un problème de plus en plus pressant dans la région Asie-Pacifique où la moitié de la population mondiale vit sur moins d'un tiers des terres arables du monde. Le problème est de répondre aux besoins des personnes, spécialement ceux des pauvres et de la population la plus vulnérable, tout en préservant un environnement salubre et riche en ressources.¹⁸

117. Les rapports entre la population et l'environnement sont complexes ; les éléments de base comprennent la pression démographique, la consommation par habitant et la technologie. La Déclaration de Bali sur la population et le développement durable, adoptée par la quatrième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, a invité les gouvernements à formuler des politiques et des stratégies et à appliquer des programmes concernant les technologies appropriées, sans perdre de vue l'interaction de la population et de l'environnement ni la durabilité dans le long terme.

118. Sous l'influence combinée de la croissance démographique dans la région, de la croissance économique et de l'enrichissement collectif, la consommation d'énergie et de produits alimentaires continue d'augmenter. Outre la détérioration de l'environnement, les conséquences néfastes des changements climatiques aggravent les vulnérabilités et les problèmes de déplacement de la population et entravent les efforts de développement dans la région. En outre, dans la région Asie-Pacifique particulièrement exposée aux catastrophes, les catastrophes naturelles continueront de poser un grand problème, étant donné surtout l'impact qu'elles ont sur les populations pauvres qui sont les moins protégées et souvent les plus touchées. Les catastrophes naturelles qui ont atteint la région, notamment les inondations, les cyclones, les séismes, les pluies diluviennes et les tsunamis, ont été fortement destructrices et ont provoqué la perte d'innombrables vies humaines.

119. Pour le développement durable de la région, il est fondamental d'arriver à mieux comprendre les tendances démographiques, notamment la fécondité, la croissance démographique, l'urbanisation, la migration à partir des zones écologiquement épuisées et la progression de la densité démographique dans certaines zones, et de réussir à atténuer les conséquences néfastes des changements climatiques en cours et prévisibles.

3. Vers une vision nouvelle pour la population et le développement

120. Beaucoup reste encore à faire malgré les grands progrès accomplis par les pays de la région. Les partenariats régionaux sont un moyen essentiel de répondre aux problèmes et aux préoccupations les plus graves en matière de population. Au fil des années, la coopération et les partenariats se sont multipliés entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et intergouvernementales, le secteur privé et la société civile pour répondre aux préoccupations urgentes en matière de population dans un cadre de responsabilité partagée. Des partenariats ont été créés avec des parlementaires pour établir un environnement favorable à l'application rapide des politiques et des programmes concernant la population. La collaboration Sud-Sud a permis de renforcer les programmes nationaux dans ce domaine.

¹⁸ Richter, Benjamin et Punpuing (2009), « Population and Environment in Asia and the Pacific: Trends, implications and prospects for sustainable development », *Asia-Pacific Population Journal*, vol. 24, no. 1, avril 2009 (publication des Nations Unies, no. de vente E.09.II.F.99).

121. Les Conférences de l'Asie et du Pacifique pour la population ont joué un rôle sans égal pour définir les politiques en matière de population et de développement dans la région. Compte tenu des problèmes nouveaux et des difficultés qui s'annoncent et compte tenu également de l'évolution de la dynamique démographique dans la région, un nouveau modèle s'impose pour la population et le développement dans la région Asie-Pacifique. À cet égard, une sixième Conférence de l'Asie et du Pacifique pour la population pourrait être organisée par la CESAP en 2012, en collaboration avec les organismes pertinents des Nations Unies comme le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). La conférence pourrait être une étape vers la fin de la période de 20 ans fixée pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD)¹⁹ et du délai prévu pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement en 2015. Elle constituerait une réunion intergouvernementale régionale de haut niveau particulièrement utile pour évaluer les résultats obtenus, pour faire la synthèse des enseignements à tirer de l'expérience des 20 années écoulées et pour réfléchir aux suites à donner. La réunion serait aussi l'occasion de formuler une vision régionale et un plan d'action pour soutenir les résultats acquis et traiter des problèmes continus et imminents au-delà de la période envisagée par la CIPD et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Problèmes à examiner par la Commission

122. La Commission voudra peut-être examiner et décider si elle souhaite convoquer une sixième Conférence de l'Asie et du Pacifique pour la population en 2012 conformément au mandat énoncé dans la résolution 74 (XXIII).

123. La Commission voudra peut-être aussi donner des indications au secrétariat au sujet des mesures régionales urgentes nécessaires pour répondre à l'ensemble des problèmes de population et de développement décrits dans le présent document afin que les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus soient soutenus et accélérés dans la région de l'Asie et du Pacifique.

VII. STATISTIQUE

124. Pour rendre les politiques nationales plus inclusives, des améliorations des statistiques officielles sont nécessaires dans de nombreux domaines. Les gouvernements devraient donner une priorité plus forte au renforcement des capacités des systèmes statistiques officiels pour qu'ils servent de base à des décisions bien préparées.

A. La statistique à l'appui du développement inclusif

1. Compter les travailleurs du secteur informel, décrire leurs conditions d'emploi et mesurer leur contribution à l'économie

125. L'amélioration des données sur le secteur informel et l'emploi informel pour promouvoir des politiques fondées sur des informations vérifiées dans les États membres est particulièrement importante pour les pays en développement où le secteur informel et les travailleurs qu'il emploie représentent une grande partie de la main-d'oeuvre et où les problèmes concernant le revenu, la pauvreté et la protection sociale pèsent lourdement sur le développement. Cependant, l'application pratique des définitions statistiques du secteur informel et de l'emploi informel adoptées

¹⁹ *Report of the International Conference on Population and Development*, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente E.95.XIII.18), ch. I, résolution 1, Annexe.

internationalement s'est faite très lentement dans la région Asie-Pacifique. Le manque de comparabilité des données disponibles continue de présenter une difficulté, tout comme la compilation régulière des données pour servir aux statistiques économiques et sociales officielles, à cause des difficultés méthodologiques pour la saisie d'un secteur aussi dynamique et aussi divers.

126. Pour faire le point des problèmes et concevoir des solutions pratiques, la CESAP, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a lancé le Projet du Compte pour le développement « Coopération interrégionale sur la mesure du secteur informel et de l'emploi informel (2006-2009) ». Avec la participation des partenaires de développement de la statistique et des services nationaux de statistiques représentant les trois régions, une stratégie économique de rassemblement des données destinée à être appliquée par les services statistiques nationaux des pays en développement a été mise au point et testée.

127. Cette adaptation de la méthode d'enquête « 1-2 » au rassemblement des données sur le secteur informel et l'emploi informel a produit des questionnaires, des modèles de terrain, des procédures de pondération et d'estimation et des plans de tabulation améliorés et testés pour une enquête à deux phases à partir, respectivement, d'une enquête emploi standard et d'une enquête sur les unités de productions informelles. Le choix, comme point de départ pour le rassemblement de données, de l'unité de production informelle ayant au moins une certaine production marchande revient presque à opérationnaliser une définition harmonisée du secteur informel.

128. Les résultats ont montré qu'il n'y avait pas d'obstacle majeur à l'amélioration des questionnaires d'enquête existants sur la main-d'œuvre par l'ajout d'un contenu portant sur le secteur informel. Il s'ensuit que la première phase de l'enquête « 1-2 » pourrait être exécutée sans difficulté par les pays à intervalle régulier. Il reste aux États membres à affecter des ressources à la seconde phase pour étendre les enquêtes existantes sur les entreprises de manière à englober les unités de production informelles.

2. Suivre les progrès vers une société inclusive, sans obstacles et fondée sur le respect des droits pour les personnes handicapées

129. Le Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour l'intégration des handicapés en Asie et dans le Pacifique a indiqué que le manque de données adéquates et comparable sur les incapacités et les personnes handicapées conduisait à négliger les questions du handicap dans les plans et les politiques nationaux de développement. Depuis, la CESAP a exécuté deux projets de coopération technique destinés à améliorer la mesure des incapacités en partenariat avec le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités qui a pour mission de définir des normes mondiales de mesure de l'incapacité dans les recensements et les enquêtes nationales sur la population et le logement.

130. En collaborant avec les services statistiques nationaux du Cambodge, du Kazakhstan, des Maldives, de la Mongolie, des Philippines et de Sri Lanka, la CESAP a obtenu des progrès dans la promotion et la création d'outils de recensement et d'enquête pour l'intégration du rassemblement de données sur l'incapacité conformément aux recommandations de l'OMS, sur la base de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé. La méthode se concentre sur la mesure des incapacités fonctionnelles des personnes handicapées et de leurs conditions d'existence, plutôt que sur la déficience ; elle procure donc une information bien meilleure pour définir le contenu des plans et des politiques nationales pour les personnes handicapées.

131. Les résultats des tentatives d'établir une série type de question pour mesurer l'incapacité dans les enquêtes démographiques sont encourageants mais des problèmes méthodologiques considérables continuent de se poser. À l'échelle mondiale, tout comme dans la région, le nombre de pays en mesure d'appliquer et adopter les méthodes qui ont été mises au point doit augmenter radicalement s'il s'agit de remédier au manque de données adéquates et comparables sur le handicap et les personnes handicapées.

3. Mesurer la violence contre les femmes

132. L'Assemblée générale a fait de l'élimination de la violence contre les femmes l'une des premières priorités mondiales. La Déclaration de Bangkok sur Beijing + 15 a prévu d'intensifier les efforts faits pour prévenir toutes les formes de violence contre les femmes et les filles et pour faire en sorte que soient disponibles les capacités et les ressources voulues pour mettre en œuvre des stratégies nationales multisectorielles d'élimination de la violence contre les femmes.

133. Il s'avère difficile de suivre les progrès en direction de cet objectif et le problème fait l'objet des travaux concertés de la profession statistique à l'échelon mondial, avec, au premier rang, le groupe des amis de la Présidence sur la violence contre les femmes, créé par la Commission de statistique de l'ONU à sa trente-neuvième session en février 2008. Le groupe a proposé une liste de 91 indicateurs principaux ; il étudie actuellement la possibilité d'introduire une opération mondiale de rassemblement de données homogène sur la violence contre les femmes.

134. Des activités de collaboration entre les cinq commissions régionales, au titre d'un projet du Compte pour le développement intitulé « Renforcement des capacités en vue d'éliminer la violence à l'égard des femmes », portent sur les questions soulevées par le manque de prise en mains de ces problèmes et de volonté politique à leur sujet parmi de nombreux États membres. Les mesures qui sont prises comprennent la sensibilisation des parties prenantes nationales aux problèmes sociaux, politiques, économiques et de développement liés à la violence à l'égard des femmes et le renforcement des capacités techniques et d'analyse des services statistiques nationaux pour le rassemblement et l'analyse des données sur ces sujets. Les travaux méthodologiques se concentrent actuellement sur la mise à l'essai d'un module d'enquête brève qui servira de base à une initiative mondiale tendant à rendre les données disponibles en plus grand nombre et plus souvent dans les États membres.

135. Le programme de travail actuel du secrétariat intègre la sexospécificité à toutes les activités statistiques. Cependant, un nouveau programme régional spécialisé pourrait exploiter les travaux qui s'accomplissent au sujet des statistiques de l'emploi du temps et des méthodologies d'enquête sur l'emploi du temps applicables aux pays en développement, lancés à la fin des années 1990 pour faire suite à la Plateforme d'action de Beijing. Un tel programme pourrait se révéler important pour mesurer plus complètement la progression vers l'Objectif du Millénaire pour le développement concernant l'égalité des sexes et l'augmentation des activités de soins non rémunérées fournies par les femmes et l'emploi dans les secteurs formel et informel, et pour analyser les disparités entre les sexes du point de vue du manque de temps. Des données sur tous ces sujets pourraient améliorer la compréhension de diverses formes d'inégalité entre les sexes est donc influencer directement sur les politiques et les services publics en rapport avec les besoins des femmes.

B. Production régulière de statistiques sociales et économiques essentielles

136. Les statistiques officielles sont un bien public et leur production et leur diffusion est une fonction essentielle de tous les gouvernements, qui devraient

soutenir et développer leurs systèmes statistiques afin de renforcer la confiance et la responsabilité. Considérant qu'un système statistique efficace et indépendant est un élément indispensable de la bonne gouvernance, la communauté internationale des usagers et des producteurs de données de haut niveau rassemblée en novembre 2009 à l'occasion de la Réunion du Consortium du Partenariat en statistique pour le développement au XXI^e siècle (PARIS21) a adopté la Déclaration de Dakar sur le développement de la statistique. La Déclaration demande le soutien de tous les pays pour qu'ils définissent leurs propres priorités, intègrent les besoins des usagers et fixent leur propre voie de développement pour la statistique, du rassemblement à la diffusion des données, dans le respect des normes de qualité reconnues internationalement. Elle met en évidence la nécessité de renforcer et de soutenir les institutions et les services qui constituent les systèmes statistiques nationaux et de mettre en application des stratégies nationales pour le développement de la statistique. Elle a demandé aussi aux gouvernements et aux partenaires de développement de donner une assise financière et technique durable à tous les programmes statistiques globaux essentiels d'ici à 2014.

137. À l'occasion de l'examen de l'application régionale des normes révisées pour les statistiques économiques, le Comité de statistique, réuni pour sa première session en février 2009, a constaté que beaucoup de pays en développement n'avaient pas la capacité de produire des statistiques économiques essentielles de façon régulière. Il a conclu qu'il fallait renforcer les fondements des registres des entreprises, des recensements et des enquêtes économiques et les systèmes de données administratives. L'amélioration des systèmes d'état civil est non seulement important pour les statistiques de l'état civil mais aussi nécessaire pour assurer l'égalité de traitement des personnes car de nombreux droits et l'accès aux services essentiels au long d'une vie humaine sont conditionnés par les informations enregistrées.

138. Depuis la précédente session de la Commission, le secrétariat et ses partenaires ont entrepris une quantité substantielle de travaux préparatoires pour mettre au point des programmes régionaux dans les domaines des statistiques économiques et de l'état civil. À sa deuxième session, en décembre 2010, le Comité de statistique examinera les projets respectifs.

139. Le programme pour les statistiques économiques s'appliquera en coopération étroite avec les principaux partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux. Les objectifs et les stratégies de création de capacités du programme se fonderont sur une évaluation approfondie de la situation actuelle des statistiques économiques dans la région, les recommandations et les conclusions de la réunion d'un groupe d'experts et d'un atelier régional tenu en 2009 et une série de statistiques économiques considérées comme nécessaires au suivi et à la prise des décisions que tous les pays de l'Asie et du Pacifique devraient avoir la capacité de produire en 2020. Cet ensemble de base est en cours de discussion avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale dans le contexte de la position de la CESAP sur la stratégie régionale de mise en application du Système de comptabilité nationale 2008 ; il constitue la perspective régionale au sujet d'une série mondiale d'indicateurs d'alerte avancée et du cycle des affaires pour suivre les tendances économiques.

140. Dans le but d'établir un programme pour améliorer les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, des réunions de planification ont été organisées avec l'université du Queensland, le Bureau régional du Pacifique occidental de l'OMS, le Bureau de statistique australien et des experts nationaux. Un forum régional prévu pour juin 2010 aidera à dégager un consensus parmi les statisticiens, les responsables de l'état civil et les spécialistes de la santé pour répondre aux grandes questions soulevées par la production de statistiques fiables de l'état civil afin de fixer

d'un commun accord les priorités centrales d'un programme régional d'amélioration des statistiques de l'état civil.

C. Questions à examiner par la Commission

141. Les pays membres voudront peut-être partager leurs données d'expérience et leurs vues sur les problèmes soulevés, recenser les priorités et fournir de nouvelles indications sur l'orientation que le secrétariat devrait donner à ses travaux futurs.

VIII. ACTIVITÉS SOUS-RÉGIONALES POUR LE DÉVELOPPEMENT

A. Introduction

142. La CESAP, ayant reçu pour mandat de renforcer le volet développement de l'Organisation des Nations Unies, a lancé un nouveau sous-programme 8 sur les activités sous-régionales pour le développement. À ce titre, les activités sous-régionales de la CESAP sont exécutées à partir du bureau sous-régional pour le Pacifique et des trois nouveaux bureaux couvrant l'Asie de l'Est et du Nord-Est, l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, tandis que le siège de la CESAP se chargera des travaux pour la sous-région Asie du Sud-Est. Le bureau pour le Pacifique fonctionne depuis 1984 et les trois nouveaux bureaux entreront en fonctionnement en 2010 dès l'achèvement des formalités administratives.

143. Ce réseau de bureaux aidera à renforcer la coopération régionale et à combler les lacunes de développement, notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté ; il favorisera les méthodes qui doivent permettre d'obtenir une croissance accélérée et durable dans les sous-régions, parmi les sous-régions et dans l'ensemble de la région.

144. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement dans toute la région Asie-Pacifique fait l'objet d'une attention renforcée. Cependant, la grande variété des cultures, la diversité économique et les disparités démographiques (la région englobe trois pays parmi les plus peuplés au monde en même temps que des pays insulaires du Pacifique n'ayant que quelques milliers d'habitants) rendent difficile la comparaison des niveaux de développement socioéconomique.

145. Compte tenu du mandat donné à la CESAP de faire un travail analytique et normatif qui soutienne l'obtention d'une croissance économique inclusive et durable, l'existence de ces bureaux repose sur l'idée que, pour comprendre les problèmes que rencontrent les États membres en Asie et dans le Pacifique et pour y remédier, une perspective sous-régionale permettrait d'obtenir une compréhension plus précise à partir de la situation de pays voisins ou de pays qui présentent des similitudes et des complémentarités économiques et géopolitiques. Les rapports régionaux de la CESAP au sujet des Objectifs du Millénaire pour le développement dans la région Asie-Pacifique et l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique bénéficieront de la contribution des bureaux sous-régionaux.

146. Plus précisément, ces bureaux seront les organes opérationnels du secrétariat à l'échelon sous-régional pour l'exécution des tâches ci-après :

- a) Mieux centrer et approfondir davantage les travaux normatifs et d'analyse de la CESAP ;
- b) Établir des programmes et des projets sous-régionaux, mobiliser les ressources nécessaires et exécuter ces programmes et projets ;

c) Fournir des perspectives sous-régionales à intégrer dans les programmes et les projets régionaux pour parvenir à une plus grande synergie et pour mobiliser des fonds en conséquence ;

d) Aider à l'obtention des résultats recherchés dans les grands domaines prioritaires comme l'intégration de l'égalité entre les sexes et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ;

e) Établir des partenariats avec les administrations publiques, les institutions, le secteur privé et la société civile ;

f) Mettre au point et diffuser des produits virtuels ;

g) Partager les bonnes pratiques et répéter les programmes et les projets qui réussissent ;

h) Fournir des services consultatifs à la demande des États membres.

147. Les activités et les priorités des bureaux sous-régionaux sont décrites dans le document E/ESCAP/66/16.

- - - - -